

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2022-2027



Objectif : moins 100 kg/personne !

*« Sur Orléans Métropole, agissons dès maintenant
pour une qualité de vie sans gaspi ! »*

Table des matières

EDITO	4
CONTEXTE GENERAL.....	6
1. UNE METROPOLE ENGAGEE DEPUIS LONGTEMPS EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS	7
1.1. Présentation de la collectivité :	7
1.2. Une politique locale de prévention des déchets amorcée dès 2003.	7
1.3. Le tournant de l'année 2009 : l'Agglo s'engage dans un programme local de prévention des déchets (PLPD 2009-2014)	7
1.4. La réduction des déchets, un objectif réaffirmé dans le projet d'agglomération 2014-2020	8
1.5. 2021 : année de la relance du chantier de la planification à l'échelle métropolitaine	10
2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	12
2.1. Données générales	12
2.1.1. Géographie et climat	12
Le territoire de l'agglomération orléanaise couvre 335 km ² et se compose de manière équilibrée :.....	12
2.1.2. Population et ménages	12
2.1.3. Habitat et urbanisation	13
2.1.4. Economie	14
2.1.5. Emploi et catégories socioprofessionnelles.....	14
2.1.6. Consommation :	15
2.1.7 Vie associative et citoyenne :	16
2.1.8. Vie culturelle.....	16
2.2. Présentation de la compétence déchet et données sur la production de déchets ménagers sur Orléans Métropole.....	17
2.2.1 Principaux équipements disponibles sur le territoire :	17
2.2.2. Données générales de la production de déchets.	18
2.2.3. Etudes thématiques sur la production de déchets sur le territoire	19
2.3. Analyse des forces et faiblesses du territoire d'Orléans Métropole vis-à-vis de la réduction des déchets	22
2.4. Carte des acteurs et des initiatives.....	25
2.5. Politiques connexes :	26
2.6. Synthèse du diagnostic.....	26
3. OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027	28
3.1. Objectifs quantitatifs et moyens associés :	28
3.2. Objectifs qualitatifs :	29

4. LE PLAN D’ACTIONS 2022-2027	30
5. PLANNING PREVISIONNEL DU PLPDMA 2020-2027.....	31
6. FICHES-ACTIONS DU PLPDMA 2022-2027	32
Action n°1 : Renforcer la gouvernance politique et technique pour mettre la réduction des déchets au service de la transition écologique.....	32
Action n°2 : Développer l’exemplarité des collectivités : moins de déchets, plus de sobriété.....	34
Action n°3 : Elaborer une stratégie de communication qui donne à tous l’envie d’agir	35
Action n°4 : Répondre à l’obligation de tri à la source des biodéchets par la lutte anti-gaspi alimentaire et la gestion de proximité.....	36
Action n°5 : Allonger la durée de vie des objets par le réemploi /la réparation/la réutilisation.....	38
Action n°6 : Continuer à éduquer notre jeunesse à la prévention des déchets « Génération zéro-gaspi ». 39	
Action n°7 : Initier les adultes à l’éco-consommation grâce à « l’école des consom’acteurs ».....	40
Action n° 8 : Utiliser l’incitation technique pour réduire certains niveaux de service.....	41
Action n° 9 : Soutenir le développement de restaurations scolaires communales plus durables grâce à la lutte anti-gaspi alimentaire et au compostage de proximité.....	42
Action n°10 : Concevoir et soutenir les évènements éco-responsables du territoire	43
Action n° 11 : Mobiliser les acteurs socio-économiques pour qu'ils participent à la réduction des déchets et développent une économie plus circulaire et solidaire	44
Action n° 12 : Utiliser l’incitation financière pour responsabiliser les producteurs de déchets assimilés....	45
Action n° 13 : Soutenir les initiatives locales relevant de l’économie circulaire et solidaire.....	46
CONCLUSION	46
ANNEXES :.....	47
REPERAGE DES ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS.....	47
TABLEAU RECAPITULATIF DES GISEMENTS D’EVITEMENT	50
COMPOSITION DE LA CCES : COMMISSION CONSULTATIVE D’ELABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA.....	51
GLOSSAIRE	52

**Monsieur le Vice-président délégué à la prévention, à la gestion des déchets
et à l'économie circulaire**

Le PLPDMA, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, est le document phare de la politique déchet à l'échelle des territoires. Ce document présente le projet d'Orléans Métropole pour réduire drastiquement la production de déchets d'ici 6 ans. Co-construit avec les forces-vives du territoire, nous le soumettons aujourd'hui à la consultation des habitants. N'hésitez pas à donner votre avis.

Quel est le rôle de la Métropole sur cette question des déchets ? La Métropole assure au quotidien la collecte et la gestion des déchets produits par les ménages et un certain nombre de professionnels. Ce lien de proximité avec les producteurs de déchets positionne la collectivité comme prescriptrice des gestes qui permettent de réduire la production de déchets. Dès 2009, Orléans Métropole s'est volontairement engagée sur cette question en créant un premier programme d'actions. Les 12 ans qui viennent de s'écouler mettent en évidence que le travail sur le changement des comportements est long et complexe. Pourtant l'enjeu est bien là. La mobilisation pleine et entière de toutes les forces vives du territoire est désormais nécessaire et un changement de regard s'impose. Certains de nos déchets sont évitables, d'autres sont des ressources précieuses, supports d'activités et de créativité.

En 2020, chaque habitant de la Métropole a jeté plus de 506 kg de déchets ménagers et assimilés, soit plus d'1.3 kg/jour. Ces déchets sont produits à domicile, dans les lieux que nous fréquentons au gré de nos activités quotidiennes, au travail, dans le cadre de nos loisirs, dans nos commerces de proximité. La composition détaillée de nos poubelles révèle sans filtre, nos habitudes de consommation et les phénomènes de gaspillage qui ne peuvent que nous inciter à réagir. La crise sanitaire récente a amplifié certains phénomènes négatifs (ex : plus fort recours aux produits jetables à usage unique, hausse des achats en ligne). Aussi, il s'agit d'affirmer sans relâche ce qui guide notre action : **« le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »**.

A travers ce plan d'actions, notre ambition est de réduire les déchets et les gaspillages et de développer l'économie circulaire solidaire. Cette ambition relève d'un triple défi, à la fois écologique, économique et social.

En effet, ce projet est au cœur de la qualité de vie attendue par les habitants au quotidien. Ce projet s'adresse donc à tous, car nous sommes tous des producteurs de déchets. Chacun peut contribuer à l'effort de réduction tant à titre personnel que professionnel, à l'échelle individuelle et collective. Nous faisons aussi le pari que cette mobilisation devienne un atout pour l'attractivité et le rayonnement du territoire au-delà de nos limites administratives.

Ce programme est naturellement ambitieux mais se veut aussi ancré dans nos réalités économiques. Pour être plus impactant, il s'appuie donc sur de nouveaux leviers d'accélération: l'exemplarité de nos collectivités et l'incitation technique et financière.

Enfin, ce projet contribue à la transition écologique devenue nécessaire. Un discours général perce sur la nécessité d'économiser nos ressources, réduire nos consommations, créer du lien et mutualiser nos forces pour garantir l'adaptation de nos territoires aux crises écologiques qui sont déjà là.

Sur Orléans Métropole, agissons dès maintenant pour une qualité de vie sans gaspi !

**Monsieur le Vice-président délégué à la prévention,
à la gestion des déchets et à l'économie circulaire**

« **Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas** » est le leitmotiv de la prévention des déchets.

L'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME¹) précise que la prévention des déchets vise à :

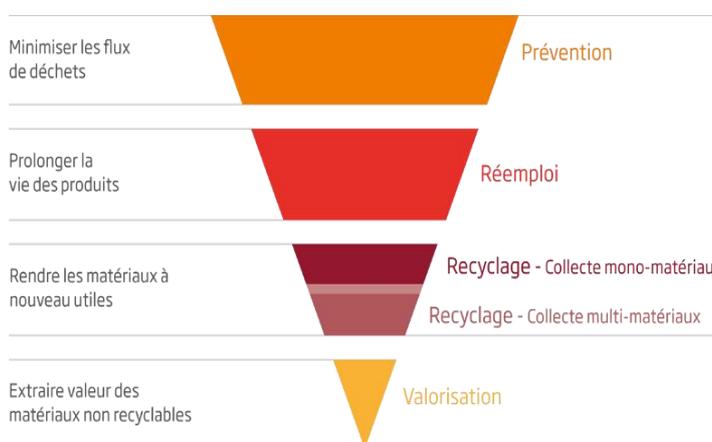


- **diminuer les quantités de déchets** produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (prévention quantitative),
- **et à diminuer la nocivité des déchets** lors de la conception des produits par les entreprises par l'utilisation de produits moins dangereux (prévention qualitative).

Si la Prévention des déchets interroge notre rapport à la consommation et révèle l'apparition de gaspillages qui ont d'évidents impacts économiques, sociaux et environnementaux, la prévention des déchets ouvre aussi un champ large de possibles pour transformer nos habitudes de consommation. C'est aussi un champ d'innovations et de création de richesse sociale et économique.

La réduction des déchets est inscrite dans le droit européen² qui pose les principes fondateurs suivants :

- Priorité à la prévention et à la réduction des déchets
- Hiérarchie des modes de traitement des déchets (cf graphique ci-contre)
- Préservation de l'environnement et de la santé humaine
- Responsabilité des producteurs de déchets
- Information du public



Ces principes ont été transposés au fur et à mesure en droit français et intégrés dans les grandes lois et textes qui touchent à l'environnement et à l'économie circulaire :

- Grenelle 1 (2009) et 2 (2010)
- la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015)
- Loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020)

Les collectivités locales ayant la compétence « collecte et traitement des déchets » ont été incitées par les pouvoirs publics à développer des projets de territoire en faveur de la réduction des déchets. Ces projets ont été traduits dans des documents de planification appelés Programmes

¹ Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

² Directive-cadre sur les déchets du 19 novembre 2008

Locaux de Prévention des Déchets (PLPD) qui ont évolué vers des Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) afin d'agir sur un champ plus large.

1. UNE METROPOLE ENGAGEE DEPUIS LONGTEMPS EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS

Orléans Métropole a très tôt intégré des actions visant à faire maigrir les poubelles ménagères.

1.1. Présentation de la collectivité :

La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire (communément appelée AggLO) est née en 2002 de l'association de 22 communes, dont Orléans ville centre, qui ont souhaité mutualiser leurs moyens pour gérer un certain nombre de compétences dont celle de la collecte et la gestion des déchets ménagers.

En janvier 2017, la Communauté d'Agglomération est devenue Communauté Urbaine et a acquis en mai de la même année le statut de Métropole. La collectivité est désormais appelée Orléans Métropole, son périmètre est inchangé avec les 22 communes historiques et environ 287 000 habitants.



1.2. Une politique locale de prévention des déchets amorcée dès 2003.

A la naissance de la Communauté d'Agglomération, les élus locaux ont tout de suite intégré au projet territorial une action en faveur du **compostage domestique**. Considérant que 30 % du contenu de la poubelle ménagère est constitué de déchets organiques, il s'agissait alors de promouvoir le compostage auprès des familles volontaires. Cette action permettait par contrecoup de détourner de la collecte une partie des déchets organiques produits par les ménages. La collectivité offrait gratuitement à chaque famille volontaire une formation d'1 heure et mettait à sa disposition un composteur individuel. La gratuité du dispositif a très vite contribué à son succès. De 2003 à 2009, 11 600 composteurs avaient déjà été distribués.

1.3. Le tournant de l'année 2009 : l'AggLO s'engage dans un programme local de prévention des déchets (PLPD 2009-2014)

La loi «Grenelle 1» du 3 août 2009 fixe un objectif général de réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA³) de 7 % par habitant d'ici 2014. Elle lance un dispositif de soutien financier auprès des collectivités pour qu'elles bâtissent des plans et programmes de prévention.

³ OMA = ordures ménagères résiduelles + emballages recyclables + encombrants collectés en porte à porte

L'Agglo est la 1ère collectivité de la Région Centre à entrer dans ce dispositif en signant en novembre 2009 un contrat d'objectif avec l'ADEME Centre Val de Loire. Sur la base d'un diagnostic de territoire, la collectivité construit un plan d'actions visant à atteindre l'objectif national de réduction des OMA de 7% d'ici fin 2014.

De nouvelles actions viennent enrichir le socle historique dédié au compostage, parmi elles citons :

- ❖ le lancement d'une opération « foyers témoins » visant à démontrer l'efficacité des gestes de réduction des déchets
- ❖ le développement du compostage collectif en pied d'immeuble et en établissement, la promotion du lombricompostage pour proposer des solutions aux familles résidant en appartement
- ❖ la création d'un réseau de guides-composteurs bénévoles
- ❖ la lutte anti-gaspillage alimentaire
- ❖ la promotion du jardinage naturel
- ❖ la promotion du stop-pub
- ❖ la réalisation d'un annuaire du réemploi, de la location et de la réparation
- ❖ le développement d'une filière locale de réemploi textile
- ❖ etc...

L'ensemble de ces actions ont permis à la collectivité de réduire 6.4 % le poids des OMA produits sur le territoire⁴, d'installer la thématique « prévention déchets » dans la stratégie territoriale et d'initier des partenariats avec des acteurs locaux intéressés voire déjà actifs sur ce thème.

1.4. La réduction des déchets, un objectif réaffirmé dans le projet d'agglomération 2014-2020.

Sortie du dispositif de soutien ADEME, la collectivité n'en n'a pas moins réaffirmé son engagement en faveur de la réduction des déchets. Sur la base du bilan de la période 2009-2014 un nouveau programme d'actions a été validé par les élus. Le but étant de poursuivre l'action locale et d'élargir encore davantage le champ des projets. Parmi les sujets émergents à cette époque on peut citer :

- le développement de services en faveur du réemploi
- l'accompagnement des gros producteurs vers le tri à la source des biodéchets
- l'économie circulaire
- les actions en milieu scolaire

Dans cette période, la loi transition énergétique pour la croissance verte⁵ a légèrement modifié le paysage de la réduction en :

- rendant obligatoire pour les collectivités ayant la compétence déchet de se doter d'un programme de prévention (décret du 10 juin 2015) et pour celles qui en dispose déjà de le réviser⁶.
- élargissant le champ d'action de la réduction aux DMA⁷ (Déchets Ménagers et Assimilés) => cf graphique ci-dessous

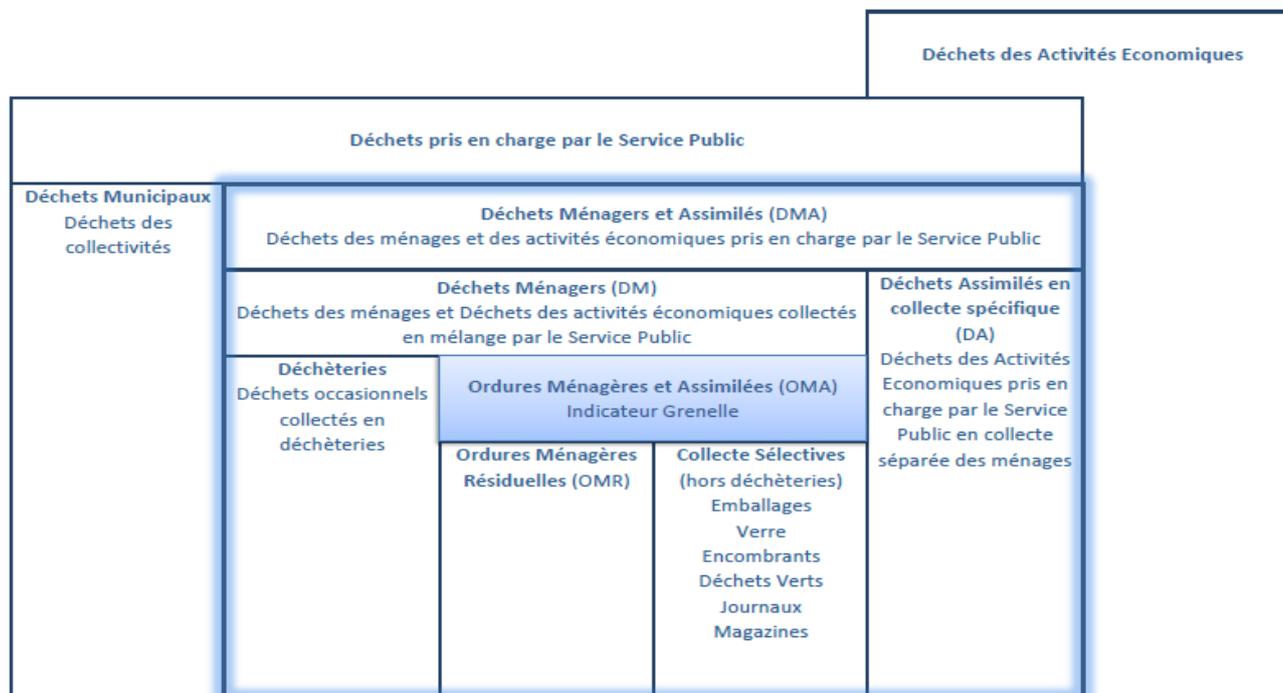
⁴ L'objectif de 7% a été atteint et dépassé dans le courant de l'année 2015. Une météo assez humide et l'apport de déchets issus du territoire voisin en transition vers la redevance incitative peuvent expliquer ce léger retard sur le calendrier initial.

⁵ Loi du 17 août 2015

⁶ Décret du 10 juin 2015

- reposant des objectifs de réduction nationaux ambitieux : réduction des DMA de 10% sur la période de 2010 à 2020

Schéma des différents périmètres déchets : les DMA, nouveau cœur de de cible de la politique de réduction des déchets



La collectivité a donc engagé en 2018 la mise en conformité de son programme de prévention conformément à la réglementation en vigueur. **Une Commission d'Elaboration et de Suivi (CCES) associant des acteurs locaux a été composée.** Des réunions et des ateliers ont permis de reposer le diagnostic territorial et rebâtir un plan d'actions prévisionnel. Ces travaux ont été suspendus en septembre 2019 en raison du calendrier électoral.

La Région Centre élaborait en parallèle son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)⁸. Ce travail a fait l'objet de temps de concertation, d'un diagnostic de territoire et a permis de poser à l'échelle régionale quelques grands principes et objectifs :

- donner la priorité à la réduction des Déchets : développer le réemploi, lutter contre les gaspillages
- poser le principe de proximité qui consiste à assurer la gestion des déchets aussi proche que possible de leur lieu de production
- réduire les DMA de -10 % entre 2010 et 2020 puis - 15 % en 2025
- réduire le gaspillage alimentaire de 50% en 2020 et tendre vers un objectif de 80% en 2031 (par rapport à 2013)
- mettre en œuvre un travail collectif pour engager une réduction de la production des déchets verts (par rapport à 2015)

⁷ DMA = ordures ménagères résiduelles + emballages recyclables + déchets déposés en déchetterie

⁸ https://www.centre-valde Loire.fr/sites/default/files/media/document/2020-06/20191017_Synthese_PRPGD.pdf

- tendre vers une réduction des quantités de déchets des activités économiques de 10% entre 2010 et 2031
- réduire significativement les gisements de déchets dangereux
- généraliser le tri à la source des biodéchets résiduels pour les ménages d'ici 2025, et réduire la part des biodéchets résiduels en mélange dans les OMr (réduction de -50% en 2025, préconisation de -80% en 2028, et tendre vers 100% en 2031)

Orléans Métropole a pris part à ces travaux et continue à s'en nourrir pour conduire sa politique de réduction des déchets.

1.5. 2021 : année de la relance du chantier de la planification à l'échelle métropolitaine

Le nouvel exécutif métropolitain a été installé à l'été 2020 avec une attention particulière accordée aux sujets de la transition écologique et de l'économie circulaire. C'est dans ce contexte que les Assises de la Transition⁹ ont démarré en janvier 2021.

Ce dispositif a permis d'explorer 9 thèmes de la transition écologique, correspondant à des compétences de la Métropole.



Pendant 6 mois et malgré la crise sanitaire, la collectivité est allée à la rencontre des forces vives du territoire en 4 étapes :

- phase apprenante la thématique « réduction des déchets et économie circulaire » a été traitée à travers un MOOC (4 modules d'apprentissage à distance ont été proposés sur janvier et février) mixant des webinaires et des tables rondes et permettant de mettre en valeur des acteurs et des initiatives locales
- compilation des initiatives existantes : 2 ateliers numériques en avril
- recherche de solutions : 2 ateliers numériques en mai
- présentation des solutions sur le village de la Transition (1 journée en juillet sur les quais de Loire)

De nombreuses ressources ont été mises en ligne sur le site internet dédié à cette démarche¹⁰. Les Assises de la Transition ont été le tremplin pour relancer la révision du PLPDMA.

La délibération du 8 juillet 2021 (cf document en annexe) acte la relance de la révision du PLPDMA et la composition de la nouvelle CCES.

⁹ Plus d'infos sur le site dédié : <https://transition.orleans-metropole.fr/>

¹⁰ <https://transition.orleans-metropole.fr/page-de-ressources-dechets-boite-a-outils-des-assises-ecologique/>

La révision du PLPDMA offre à la Métropole l'occasion de :

- renforcer la dynamique de territoire en faveur de la réduction des déchets.
- et de positionner la réduction des déchets comme un des outils de la transition écologique.

Désirant rester dans une démarche de co-construction avec les forces en puissance sur son territoire, Orléans Métropole a reformé une CCES (commission consultative d'élaboration et de suivi) associant des acteurs locaux. La Commission Consultative initiée par la Métropole est composée de 18 membres, répartis en 3 collèges (liste des membres en annexe):

collège 1 :	élus de la Métropole et des communes (7 personnes)
collège 2 :	acteurs institutionnels et représentants du monde économique (5 personnes)
collège 3 :	associations et représentants de la société civile (6 personnes)

Elle est présidée par le Vice-Président en charge de la compétence déchet et animée par le Directeur de la Gestion des Déchets, la chargée de mission Prévention des déchets et le Chef du service Ingénierie.

Cette commission a été réunie à 5 reprises courant 2021 et 2022 :

- Le 07/07/21 pour installer la CCES et poser le cadre travail du PLPDMA
- Le 22/09/21 pour poser le leitmotiv du projet, les objectifs et la méthodologie de révision
- Le 21/10/21 pour se pencher sur les actions vers les ménages et les actions de communication
- Le 01/12/21 pour se pencher sur les actions vers les entreprises
- Le 03/02/22 pour échanger sur le projet de plan d'actions

Des ateliers internes à la collectivité ont ensuite été organisés pour approfondir certains sujets et associer à la réflexion des techniciens issus d'autres Directions.

Les travaux issus de la CCES, des Assises de la Transition et les échanges techniques cités ont nourri le présent document.

2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Orléans Métropole engagée depuis plus d'une dizaine d'années sur le thème de la prévention avait réalisé en 2009 un 1^{er} diagnostic de territoire qui a régulièrement été complété par des études plus sectorielles. La mise en conformité du PLPDMA offre l'occasion d'actualiser ces données et de les enrichir de nouveaux éléments pour redéfinir le cap d'une politique de prévention ancrée dans la réalité locale.

2.1. Données générales

2.1.1. Géographie et climat

Le territoire de l'agglomération orléanaise¹¹ couvre 335 km² et se compose de manière équilibrée :

- 36,6% du territoire dévolus aux espaces agricoles ;
- 33.1% aux espaces artificialisés ou en mutation
- 30.3% aux espaces naturels

Depuis 1995, l'urbanisation est en développement constant au détriment des espaces agricoles. Ce qui engendre une pression foncière élevée et une évolution des modes de vie.

Le territoire est marqué par la présence de la Loire qui le traverse d'Est en Ouest. Les inondations de juin 2016 sur le réseau hydrographique secondaire ont parfaitement illustré son exposition et sa fragilité vis-à-vis de ce risque naturel. Cette particularité motive des actions en faveur de la réduction des produits toxiques afin de ne pas augmenter les impacts environnementaux en cas de nouvelle crise.

Les relevés climatiques de la station Orléans-Bricy¹² mettent en évidence que le territoire a récemment essuyé des années assez humides favorisant la pousse des végétaux et contribuant à une production accrue de déchets verts qui a pu être observée dans les végé'tri de la Métropole. Promouvoir plus intensément les techniques de gestion alternative des déchets verts pourrait être une façon de réduire l'impact de ces évolutions climatiques.

2.1.2. Population et ménages

Le territoire d'Orléans Métropole compte 287 019 habitants¹³ et présente une densité de 858 hab/km². C'est un territoire moyennement dense.

40 % de la population de la Métropole habite Orléans, ville-centre, par ailleurs capitale régionale¹⁴.

¹¹ Données géographiques et socio-économiques d'Orléans Métropole <http://www.orleans-metropole.fr/1445/schema-de-coherence-territoriale-scot.htm>

¹² <https://www.prevision-meteo.ch/climat/annuel/orleans-bricy>

¹³ Insee 2016 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-244500468>

¹⁴ <https://www.orleans-metropole.fr/actualites/detail/demographie--orleans-metropole-gagne-des-habitants>

Les disparités sont fortes entre la ville-centre et les communes périphériques plus rurales (ex : Combleux : 504 habitants, Marigny les usages 1316 habitants). Les conséquences en terme de mode de vie nous amènent à adapter nos actions et nos discours à des habitants qui vivent dans des contextes très différents (urbain dense, périurbain, rural).

La croissance démographique est de 0.7 % entre 2013 et 2018. Le territoire est attractif en raison de sa proximité avec la région parisienne et à des prix de l'immobilier plus favorables tant pour les entreprises que pour les ménages.

La population de la Métropole est encore jeune avec près de 40% d'habitants de moins de 30 ans mais le vieillissement de la population s'est accentué depuis 1999.

En 2018 la collectivité comptait 130 318 ménages. 40% des ménages ne sont composés que d'une seule personne. Cette donnée est à prendre en compte dans la construction de la politique de réduction des déchets (ex : composteurs de petite taille, valorisation du vrac plutôt que les produits emballés individuellement ou les gros conditionnements).

2.1.3. Habitat et urbanisation

Le territoire comptait 144 714 logements en 2018, ce sont les 1ers lieux de production de déchets sur lesquels agir. 90% de ces logements sont des résidences principales ce qui distingue l'agglomération de territoires très touristiques qui peuvent souffrir de très fortes fluctuations de population au cours de l'année et par la présence d'habitants peu attachés au territoire. Cette situation est favorable à la conduite d'une politique de réduction dans le temps, axée sur le changement des comportements d'habitants bien ancrés sur leur territoire.

Le territoire compte 46 % de maisons individuelles et 53 % d'appartements. Cette donnée prône pour une politique de prévention adaptée à ces 2 modes de vie.

La part des ménages ne disposant pas de véhicule est d'environ 20 %, une donnée à prendre en compte pour développer des services ou des alternatives prévention de proximité (ex : compostage de quartier, points réemploi).

Un certain nombre de tendances ont été identifiées dans le cadre de l'élaboration du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la Métropole ¹⁵ :

- Prise en compte du développement durable et de l'environnement dans le développement urbain
- Reconstruction de la ville sur elle-même
- Rénovation du centre ancien d'Orléans
- Renouveau urbain des quartiers Orléans la Source, l'Argonne
- Requalification de la friche Dessaut en nouveau quartier Interives
- Lancement de projets urbains alliant densité et mixité
- Rééquilibrage des modes de déplacement en faveur des modes doux (piéton, vélo)
- La réintroduction de la nature en ville
- Une croissance démographique périurbaine

¹⁵ Analyse territoriale du SCOT de l'agglomération orléanaise octobre 2015

Toutes ces évolutions sont de nature à réinterroger les objectifs et l'organisation du service public d'élimination des déchets (SPED) et à intégrer les alternatives favorables à la réduction des déchets.

2.1.4. Economie

Le secteur économique le plus représenté sur la Métropole est le tertiaire avec 83.2% des emplois :

- 51.1 % des emplois concentrés dans le commerce, les transports, les services divers
- 32.6 % dans l'administration publique, enseignement, santé, action sociale. Le poids des services publics milite en faveur d'actions sur la réduction des consommations de papier, la réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives et traditionnelles, les achats publics durables, la sensibilisation des citoyens et des consommateurs à l'éco-consommation.

L'agriculture représente 0.5 % des emplois et est représentée par des productions emblématiques à échelon national voire international (ex : le concombre, les pivoines). La volonté de maintenir et de promouvoir cette activité sur le territoire a motivé la collectivité à créer en partenariat avec la chambre d'agriculture du Loiret une charte agricole en 2011¹⁶. Cette démarche d'ores et déjà permis d'initier des actions en partenariat avec les producteurs locaux :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire => promotion des produits locaux et de saison (un dimanche à la campagne, animations zéro-gaspi sur les marchés).
- Promotion de l'éco-consommation => à l'occasion de la semaine des marchés : animations sur les marchés sur la disparation des sacs à usage unique et présentation d'alternatives (sacs durables, boites, réutilisation).

D'autres actions pourraient encore être développées dans ce cadre (réduction des déchets des marchés de plein air, charte des producteurs-commerçants, réduction du gaspillage alimentaire à la production)

L'économie sociale et solidaire, 4^{ème} champ de l'économie, bien représenté sur le territoire de la Métropole¹⁷ est traditionnellement actif sur la question des déchets. Quelques structures participent pleinement à la réduction des déchets (réparation, réemploi) :

- Le groupement réemploi composé d'Envie, Emmaüs, la Ressource AAA, 1 Terre Actions, Respire et Aabraysie Développement a participé au développement des aires de réemploi en déchetterie en partenariat avec la Métropole
- L'association le Tremplin collecte, tri et revend les textiles déposés par les habitants dans des bornes de collecte dédiées.

2.1.5. Emploi et catégories socioprofessionnelles

Le tissu économique local influe sur la typologie des emplois et sur les modes de vie et de consommation des habitants.¹⁸

¹⁶ http://www.loiret.chambagri.fr/fileadmin/documents/Tourisme/La_charte_agricole.pdf

¹⁷ 1127 établissements employeurs sur la métropole, soient 13 432 employés

¹⁸ données Insee 2018

Le dernier sondage d'opinion réalisé en 2014 sur la réduction des déchets a mis en évidence que les cadres, les professions intermédiaires et les retraités étaient les plus favorables à la pratique des gestes de réduction des déchets. Il faudra rechercher les leviers qui peuvent convaincre d'autres profils d'habitants.

En 2019, le taux de chômage sur la Métropole était à 9.9 % (15 à 64 ans) ; aussi, les argumentaires tournés autour de la gestion du budget familial sont susceptibles d'être entendus.

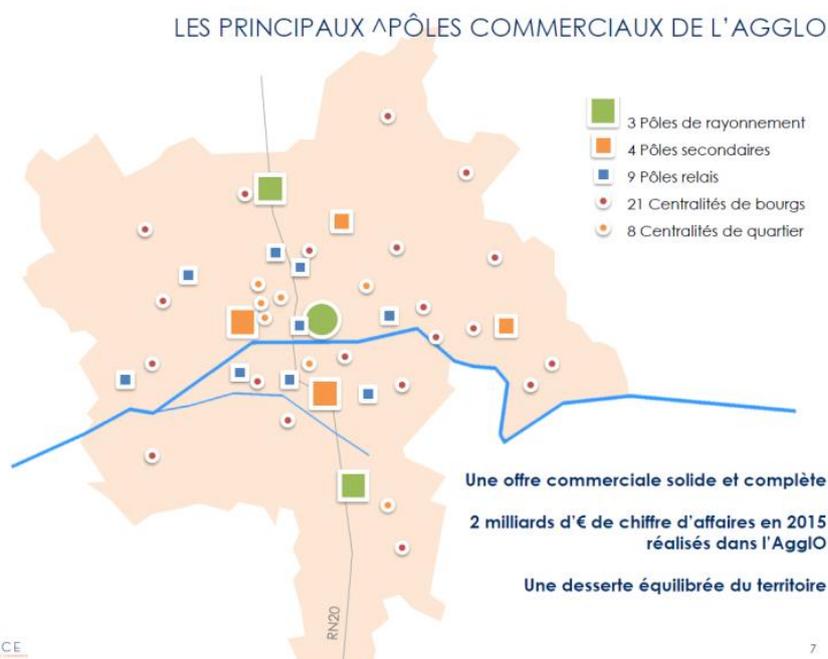
Il est intéressant de noter :

- la présence de plus de 20000 étudiants dont 16000 inscrits au sein de l'université d'Orléans¹⁹
- l'arrivée de 3 grandes écoles sur le territoire²⁰.

Des actions de sensibilisation à la réduction des déchets ont déjà été engagées en direction de la cible étudiante (mise en place de stop pub dans les résidences universitaires, animations sur la lutte anti-gaspi alimentaire). Elles méritent d'être poursuivies en s'appuyant sur les démarches en émergence (campus en transition, jardin et compost étudiant, généralisation du tri sur le campus, aide alimentaire aux étudiants, tri des biodéchets)

2.1.6.Consommation :

Sur le plan commercial le territoire rassemble de multiples pôles de consommation qui sont des lieux où rencontrer les citoyens-consommateurs²¹. Plusieurs actions ont déjà été menées sur les grandes et moyennes surfaces du territoire : animations sur les achats durables, les sacs durables,



la lutte anti-gaspillage alimentaire. Sur les plus gros magasins, lieux de consommation de masse, l'attention des citoyens consommateurs est assez difficile à capter. Les supermarchés de quartier restent néanmoins des lieux d'animation intéressants car leurs gérants, plus sensibles aux questions de proximité et de qualité de l'offre, sont ouverts aux propositions de la Métropole.

Récemment, le territoire a vu

¹⁹ <http://www.orleans-metropole.fr/631/universite-vie-etudiante.htm>

²⁰ L'Institut Supérieur de Commerce de Paris, l'École Spéciale des Travaux Publics de Paris et AgroParisTech

²¹ Séminaire 17/10/16 : stratégie économique et commerciale

se développer de nouvelles formes de vente dont certaines pourraient être les clés d'entrées pour de nouvelles actions de prévention ou des relais d'information intéressants :

- **Vente en ligne de produits alimentaires et de consommation courante grâce aux drives.** Selon une enquête réalisée par l'institut de sondage CSA pour le compte de la DGE (anciennement DGCIS), la clientèle des drives est jeune, bien insérée sur le marché du travail, avec des enfants. Son attrait pour ce canal de distribution réside dans le gain de temps, la facilité d'achats et la maîtrise des dépenses qu'il procure²².
- **Vente de produits en vrac : dans des rayons de grandes surfaces (GMS traditionnelles et magasins bio) puis récemment dans des magasins 100% vrac :** la Mesure à Chécy, Day by Day à Orléans, l'Eco Bocal à Orléans, Mademoiselle Vrac à Olivet. Après une phase de développement important la filière VRAC subit quelques revers et s'interroge sur son avenir. Début 2022, une coalition VRAC régionale²³ a été formée pour soutenir le développement de cette offre. La Métropole participe à cette réflexion.
- **Emergence de supermarchés coopératifs.**

A ce jour 2 lieux sont actifs : la Coopérette à Saint Jean de Braye (300 adhérents) et la Gabare à Olivet (1400 coopérateurs). Ces lieux sont des relais potentiels de la politique de réduction des déchets. Ils accueillent des ateliers autour de la consommation responsable.

2.1.7 Vie associative et citoyenne :

On dénombre sur la Métropole de très nombreuses associations dont certaines agissent depuis longtemps sur la réduction des déchets. Ces acteurs et ces initiatives sont présentés en annexe du document.

Les relations amorcées avec toutes ces structures doivent être maintenues, voire développées car elles participent pleinement à la diffusion des gestes de la réduction des déchets sur le territoire.

2.1.8. Vie culturelle

Outre le réseau traditionnel des musées, cinéma et bibliothèques, la vie culturelle du territoire est ponctuée par quelques grandes manifestations²⁴ qui peuvent devenir des espaces pour expérimenter le zéro déchet. La promotion des gobelets consignés et la mise à disposition de bornes de collecte de vêtements ont permis d'amorcer une réflexion qui mériterait d'être intensifiée.

Ces données territoriales génériques doivent être complétées par des données spécifiques sur la production de déchets ménagers sur le territoire et sur les comportements des habitants. C'est l'objet de la partie qui suit.

²² https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/4p-DGE/2014-09-4p-37.pdf

²³ <https://cop.centre-valdeloire.fr/coalitions/coalition-vrac-centre-val-de-loire/>

²⁴ Festival de Loire tous les 2 ans, fêtes de Jeanne d'Arc, grand unisson, fête des cerises, vélotour et de nombreux autres festivals (jazz, travers, parcours et jardins, hop hop hop, hey gamins, moulins à parole, engrenage...)

2.2. Présentation de la compétence déchet et données sur la production de déchets ménagers sur Orléans Métropole

Orléans Métropole est chargée d'assurer le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGD) dont les missions sont les suivantes:

- ❖ **La prévention des déchets, objet du présent document**
- ❖ La collecte des déchets recyclables, des déchets résiduels et autres déchets occasionnels et /ou volumineux
- ❖ Le tri et la valorisation des déchets
- ❖ La gestion des équipements: 6 déchetteries, 4 végétri, l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) de Saran
- ❖ L'information et la communication sur la prévention et le tri des déchets.

Ce service public s'adresse aux usagers suivants :

- ❖ Les habitants du territoire
- ❖ Les professionnels pour la fraction de leurs déchets assimilables aux déchets ménagers et dans les quantités fixées par le règlement du service public
- ❖ Les établissements publics

En complément, Orléans Métropole assure le traitement des déchets des services techniques des communes. Cette compétence est sortie du champ d'action du présent PLPDMA.

2.2.1 Principaux équipements disponibles sur le territoire :

Orléans Métropole dispose de plusieurs équipements techniques pour remplir ses missions :

 **6 déchetteries** réceptionnent les objets encombrants et autres déchets spécifiques (déchets dangereux, gravats, cartons...).

 **4 végé'tri** mises à disposition des usagers, plateformes dédiées aux apports de végétaux.

 **L'Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)** permet l'incinération des déchets ménagers résiduels et la valorisation énergétique. Un centre de tri permet la séparation des déchets sélectifs (hors verre et carton) par matière avant leur recyclage.

 **Une plateforme de maturation des mâchefers** (résidus solides issus de l'incinération des déchets ménagers résiduels) permet leur valorisation.

 **Base d'exploitation nord** - rue Marcel Lerouge à Saran.

Base d'exploitation sud - Direction Gestion des Déchets rue Hatton à Orléans.

 **Filière réemploi** Des espaces permettant de donner une deuxième vie aux objets.



2.2.2. Données générales de la production de déchets.

Chaque année la Direction de la gestion des Déchets produit un rapport²⁵ dans lequel elle présente le fonctionnement de la compétence, les données chiffrées de la production de déchets et les actions menées par les services.

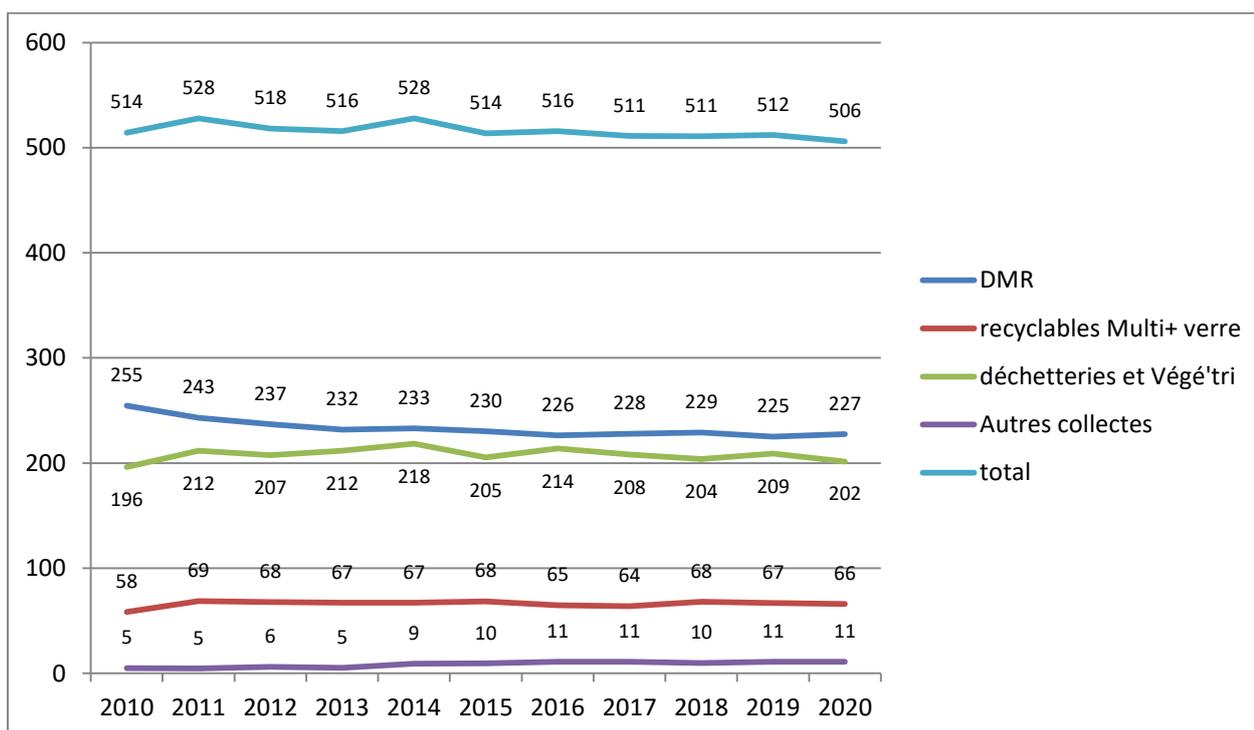
Orléans Métropole ne présente pas de caractère très spécifique susceptible de le démarquer des tendances nationales comme peuvent l'être les territoires très ruraux, touristiques, de montagne ou très urbain. Aussi l'indicateur majeur reste les tonnages annuels de déchets pris en charge par la collectivité et leur évolution.

L'année 2020 sera considérée comme année de référence pour construire le nouveau PLPDMA.

Extrait de ce rapport, un graphique est particulièrement éclairant, celui qui montre l'évolution du principal ratio de référence : le nombre de kg de déchets produit par habitant sur une année. En 2020, il était de 506 kg/an/pers.

Depuis le démarrage des actions locales en faveur de la réduction des déchets, la baisse des tonnages est plutôt irrégulière et peu franche.

Evolution des ratios de déchets ménagers assimilés de 2010 à 2020 en Kg /habitant/ an

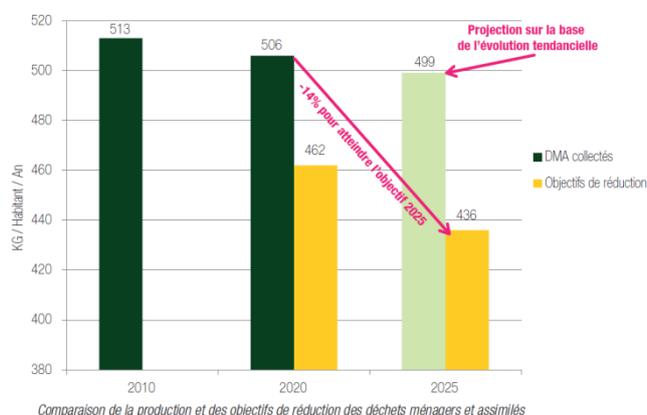


Nota Bene : Autres collectes : Encombrants, cartons et végétaux en porte-à-porte et textiles.

²⁵ <http://www.oreans-metropole.fr/1413/politique-de-la-gestion-des-dechets.htm>

Les baisses observées sont insuffisamment fortes pour répondre aux caps fixés :

2.6. Comparaison avec les objectifs de réduction



- **par la loi** : réduction des déchets de 10% entre 2010 et 2020, c'est-à-dire réduction d'1% par an

- **Par le plan régional déchets (PRPGD)** : moins 10 % en 2020, - 15 % en 2025.

L'enjeu du nouveau PLPDMA est donc d'identifier et actionner de nouveaux leviers pour accélérer la réduction de la production de déchets ménagers.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place de l'extension des consignes de tri

des emballages, réorientant toujours plus d'emballages vers la poubelle jaune ; il s'agit en parallèle d'inciter à des gestes d'achats plus éco-responsables pour ne pas se satisfaire du tri mais bien viser une réduction de ces volumes.

Nous invitons les personnes désirant en savoir plus sur le fonctionnement de la compétence à consulter le rapport annuel produit par la Direction de la Gestion des Déchets sur le site internet de la collectivité.

En plus de ces données annuelles, la Direction de la Gestion des Déchets produit régulièrement des études permettant de piloter les actions de prévention et d'expérimenter de nouveaux services.

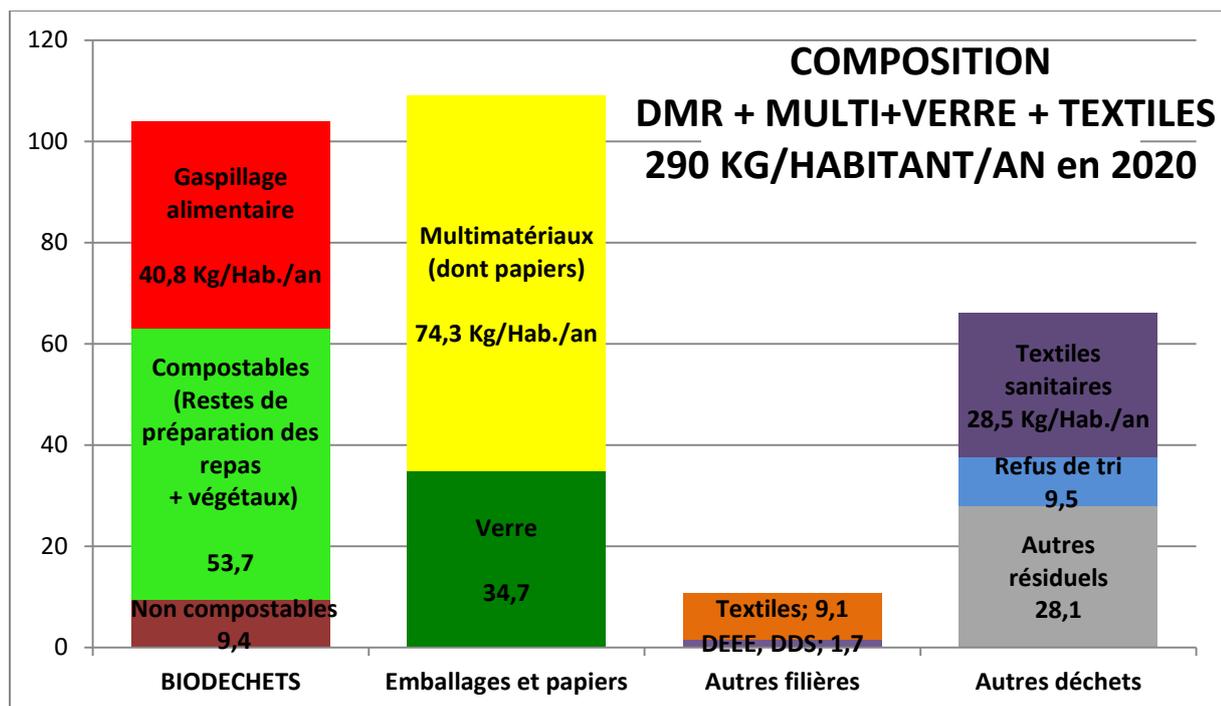
2.2.3. Etudes thématiques sur la production de déchets sur le territoire

Les études et enquêtes permettent de mesurer, suivre un aspect particulier de la production de déchets. Certaines études sont de véritables outils d'aide à la décision pour poser des stratégies territoriales afin de répondre à une problématique particulière. Nous présentons ci-dessous quelques outils d'importance.

Campagnes de caractérisation : L'outil principal de connaissance de la production de déchets ménagers est la « caractérisation ». Cela consiste à prélever des poubelles pour constituer des échantillons qui sont ensuite triés très finement afin de dresser le portrait-robot de la poubelle métropolitaine. Plusieurs campagnes de caractérisation ont déjà été réalisées par la collectivité en 2010, 2013, 2017.

La dernière campagne en date a été reconduite en 2020 par le bureau d'études RETIF. Un plan de prélèvement a été organisé sur l'ensemble du territoire sur 2 semaines d'octobre 2020.

Les déchets ont été triés en 36 catégories offrant une lecture très détaillée de la poubelle type.



Principaux enseignements et gisements à enjeux

- **Le gaspillage alimentaire est toujours très présent au sein des familles (40.8 kg/pers/an). Le gisement de déchets compostables aussi (53.7 kg/pers/an).** A eux deux ces flux représentent 32% du contenu de la poubelle ménagère. Si on y ajoute les autres biodéchets non compostables (restes viande, poisson, coquilles crustacés, déjections animales (9.4 kg/pers/an), la part des biodéchets est de 103.9 kg/pers/an soit 35% de la poubelle DMR (déchets ménagers résiduels) ce qui conforte les actions autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage.
- Les déchets recyclables et emballages (multi et verre) pèsent 109 kg/pers/an. Si on y ajoute les textiles sanitaires 28.5 kg/pers/an et les textiles 9.51 kg/pers/an = 76.4 kg/pers/an, on découvre que **près de 50 % de la poubelle peut faire l'objet d'actions autour de l'éco-consommation (stop-pub, achats en vrac ou moins emballés, produits durables plutôt que jetables, réemploi, réparation).**

Cette étude met en évidence la nécessité de modifier nos habitudes de consommation encore très marquées par le gaspillage d'aliments, de matériaux, d'objets du quotidien.

D'autres études thématiques sont réalisées par la collectivité pour orienter la politique de réduction des déchets :

- ❖ **Comportements en matière de prévention des déchets (2010, 2014) :** en complément des approches quantitatives des analyses ont été conduites par le passé sur le niveau de connaissance des habitants en matière de prévention et sur leurs habitudes. La dernière étude date de fin 2013 et fait apparaître différents profils d'habitants, ce qui milite pour une

approche plus sociologique de nos actions. La mise à jour de ces indicateurs sera réalisée dans le cadre du nouveau plan d'actions.

- ❖ **Tarifification incitative.** Une étude de préfiguration a été conduite en 2015. Si ce levier économique n'a pas été actionné sur le précédent mandat, le sujet sera néanmoins reposé dans le cadre du nouveau PLPDMA pour évaluer d'autres dispositifs incitatifs : redevance spéciale, TEOMI ou REOMI.
- ❖ **Etude sur le schéma territorial du réemploi (2014).** Cette étude a permis de préfigurer le développement et le renforcement des services locaux en faveur du réemploi d'objets. Grâce à elle plusieurs expérimentations ont été lancées : collecte sur appel des encombrants en vue de réemploi et création d'un service-réemploi en déchetterie. Elle a abouti à la création d'espaces réemploi en déchetterie et à la création d'un équipement plus intégré sur une déchetterie dite de « nouvelle génération ». Le maillage des services réemploi se renforce donc et devra dans le nouveau PLPDMA être mieux valorisé. La communication renforcée sur les lieux de dépôts et de vente et l'offre d'ateliers pédagogiques est un enjeu.
- ❖ **Etude sur la stratégie de réponse à la généralisation du tri à la source des biodéchets (2021-2022).** Ses conclusions seront intégrées progressivement au plan d'actions du PLPDMA dans les axes portant sur la gestion de proximité des biodéchets.

Pour compléter les informations techniques détenues par la collectivité, les membres de la CCES et les habitants ont dans le cadre des Assises de la Transition été invités à analyser les forces, faiblesses, opportunités et menaces pouvant impacter le projet de territoire.

2.3. Analyse des forces et faiblesses du territoire d'Orléans Métropole vis-à-vis de la réduction des déchets

Les tableaux ci-dessous rassemblent les éléments de diagnostic ayant permis de rebâtir le plan d'action 2022-2027.

FORCES internes au territoire d'Orléans Métropole

Collectivité Orléans Métropole

- Orléans Métropole est identifiée comme agissante sur la réduction des déchets
- Le lien entre la réduction des déchets et la transition écologique, les enjeux climatiques est fait grâce aux Assises de la Transition => à développer !
- Des supports d'information riches et qualitatifs sur le site internet (fiches, livrets, vidéo compostage)
- La Newsletter « Réduisons nos déchets » un support apprécié
- Extension des consignes de tri réalisée => socle pour proposer d'aller plus loin avec la prévention
- Des moyens dédiés à la sensibilisation de mieux en mieux identifiés et appréciés : conseillers déchets, maitre-composteur, visites de l'UTOM
- Au sein des services de la collectivité, identification d'agents de plus en plus sensibles au sujet

Hors collectivité

- Des initiatives citoyennes en développement (ex : marches de nettoyage, repair-café, bricothèque, troc-party)
- Une demande sociale plus forte (transparence des filières, souhait de donner du sens à ses actions, évènements eco-responsables, compostage et jardinage partagé)
- Une filière réemploi/réparation ESS qui se structure à différentes échelles (repair-cafés, groupement réemploi, réseau régional RAR et national des ressourceries), se professionnalise et diversifie ses canaux de distribution (recours à internet, aux boutiques éphémères)
- Des acteurs émergents qui développent une nouvelle offre de services (gestion de proximité des biodéchets, vrac/consigne, prêt d'objets)
- Les membres de la CCES motivés et prêts à suivre le projet dans le temps

FAIBLESSES internes au territoire d'Orléans Métropole

Collectivité Orléans Métropole

- Portage politique de l'économie circulaire à renforcer (priorité encore donnée à la gestion des déchets, aux aspects techniques du traitement des déchets, au développement de l'offre commerciale)
- Budget mobilisé sur la réduction 1€/hab/an (budget global à 100€/hab) et moyens humains à ajuster aux enjeux
- Exemplarité de la collectivité à développer, rendre plus visible (ex : gobelets jetables et goodies sur les événementiels)
- Absence de leviers (économiques ou incitations techniques) pour inciter les habitants et les professionnels à réduire leur production de déchets, pour créer des partenariats, pour maîtriser les tonnages pris en charge, les coûts.
- Outils d'évaluation de l'impact des actions de réduction (autre que tonnages) à développer
- Liens à renforcer avec les communes, c'est une échelle d'action pertinente (ex : restauration scolaire)
- Approche transversale des projets (ex : problématique d'alimentation durable) à développer
- Réseau des acteurs relais insuffisamment visible/mobilisé
- Communication institutionnelle à faire évoluer, en ciblant selon les publics (ex : ménages/professionnels, jeunes, enseignants, experts/non initiés/non convaincus)
- Le thème « réduction déchet » demeure peu visible, noyé dans le flux de communication de la collectivité, à relier plus aux enjeux de consommation responsable
- Une thématique encore très reliée à des enjeux propreté (ex : mégots) ou recyclage (ex : tri des plastiques)
- Une thématique peu incarnée, pas assez orientée sur les bénéfices individuels (qualité de vie, économie, gain de temps)
- Infos pratiques à développer (vidéos, tutos, cartographie des ressources et initiatives locales)
- Actions pédagogiques à étendre (très orienté sur le 1^{er} degré)
- Des lieux de rencontre du grand-public à investir plus (ex : quartiers, marchés, vides-greniers/brocantes)

Hors collectivité

- Mobilisation citoyenne inégale selon les catégories socio-professionnelles, âges, quartiers...
- Communes inégalement engagées en faveur de la réduction
- Les acteurs ESS dans le champ du réemploi ont des problèmes d'accès au foncier, à des bâtiments adaptés au développement de la filière, pérennes et cout adaptés => maillage à développer pour créer le réflexe
- Acteurs économiques (hors ESS) perçus comme insuffisamment engagés, en méconnaissance de leurs obligations réglementaires (ex : tri 5 flux)
- Filières à enjeux pas encore assez matures (ex : biodéchets, économie de la fonctionnalité, consigne pour réemploi)
- Acteurs historiques du déchet peu mobilisés sur la réduction des déchets

OPPORTUNITES externes au territoire d'Orléans Métropole

- Une réglementation « déchet » en évolution, favorable à la réduction des déchets (loi AGEC, hausse TGAP, généralisation du tri à la source des biodéchets)
- Un plan régional déchet (PRPGD) arrêté qui constitue le volet « déchets - économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- Une stratégie régionale autour du scénario « Région zéro déchet d'ici 2050 », socles de mobilisation sur le sujet
- En 2021, 72% des français sont mobilisés en faveur de la consommation responsable. 61% (+3% vs 2019) des Français considèrent que consommer de manière responsable, c'est avant tout supprimer le superflu ou réduire sa consommation en général. Le consommer mieux et moins gagne du terrain²⁶
- Développement des mouvements zéro-déchet, du « faire » (DIY) perceptible sur les réseaux sociaux
- Des études récentes sur les sciences comportementales, la sobriété, le désencombrement => des pistes pour mieux accompagner la stratégie locale

MENACES externes au territoire d'Orléans Métropole

- La crise sanitaire a fortement modifié les habitudes de consommation (retour du jetable, hausse des achats en ligne, achats pour réinvestir les logements : rangement, décoration, bricolage, jardinage, loisirs)
- Déséquilibre entre les messages incitant à la consommation (pour la croissance) et ceux incitant à l'éco-consommation : ex : très fort impact de la publicité
- Climat de méfiance vis-à-vis des filières déchets classiques (reportages TV accusateurs)
- discours sur la sobriété peu audible, mal perçu, contraignant, négatif
- Préférence donnée à la technologie, au high tech
- Phénomène de transferts de déchets (nomadisme), de dépôts sauvages (territoire voisin en tarification incitative)

²⁶ <https://presse.ademe.fr/2021/05/14eme-barometre-de-la-consommation-responsable-2021.html>

2.4. Carte des acteurs et des initiatives

Orléans Métropole et les 22 communes qui la composent ne sont pas les seules à agir en faveur de la réduction des déchets. L'écosystème local de la réduction des déchets est en pleine évolution depuis une dizaine d'années (cf tableau des acteurs et initiatives locales en annexe).

Les acteurs qui portent des actions favorables à la réduction sont pour certains anciens (ex : Emmaüs, Envie dans le champ du réemploi), certains émergents (ex : les Cycloposteurs, Ethicompost, Better sur la gestion de proximité des biodéchets ou Rempil'it sur la consigne pour réemploi du verre). Ils sont issus de toutes les sphères d'activités mais les acteurs associatifs et relevant de l'économie sociale et solidaire sont les plus visibles. La sphère économique est représentée mais pour des initiatives plus isolées ou plus ponctuelles.



Les thèmes traités sont variés et couvrent :

- Un champ large de la réduction des déchets : ex : le mode de vie zéro déchet
- Ou un aspect précis du sujet : ex : l'auto-réparation, l'économie du partage, les changes lavables.

Le travail de recensement des acteurs et des initiatives met en évidence:

- une mobilisation croissante des acteurs du territoire sur des projets qui favorisent la réduction des déchets,
- la diversité des clés d'entrées permettant d'accompagner les changements d'habitudes,
- un certain cloisonnement des initiatives qui rend d'autant plus pertinent la matérialisation d'un réseau des acteurs.

La visibilité de cette offre de services, de produits et d'information est un enjeu du nouveau PLPDMA.

2.5. Politiques connexes :

Une étude de l'Ademe²⁷ met en évidence que « les collectivités ont développé des actions de prévention des déchets dans le cadre de plans et programme locaux de prévention mais également en dehors de ces PPLP. Ces actions font apparaître des liens avec différentes politiques publiques territoriales, plus larges qu'avec la seule politique de gestion des déchets. Cette analyse démontre la possibilité et l'intérêt de créer des synergies avec d'autres politiques publiques dans une logique « gagnant-gagnant » :

- Le développement économique
- L'environnement
- L'enseignement (fonctionnement des établissements et restauration scolaire)
- L'action sociale et médico-sociale
- La culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports
- La formation professionnelle, l'emploi et l'apprentissage.

Consciente de ces synergies, le Pôle Prévention déchets de la Métropole a entamé un travail de recensement des démarches qui sont autant d'occasion d'apporter de la résonance à la politique de prévention des déchets :

- le Plan Climat Air et Energie Territorial (PCAET)²⁸
- le Plum et le référentiel « ville durable »
- la Charte agricole²⁹ et le Plan Alimentation Territoriale (PAT)
- l'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique
- les projets d'Ecologie Industrielle Territoriale et d'économie de la fonctionnalité

La création de passerelles entre ces différentes politiques et différents projets est un axe d'amélioration pour la poursuite du travail sur la réduction des déchets.

2.6. Synthèse du diagnostic

La collectivité s'est engagée depuis 2009 à développer des actions en faveur de la réduction des déchets. Malgré une réduction visible des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = DMR + recyclables), on observe une stabilisation de la production globale de déchets (DMA). Ce constat peut s'expliquer par différentes raisons :

- une société encore tournée vers une forte consommation. Consommation changeante en cas de crise.
- des moyens insuffisants au regard des nouveaux enjeux
- un fort niveau de services qui peut déresponsabiliser certains publics
- une forte attractivité des équipements de la métropole pour les territoires voisins

²⁷ <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/prevention-dechets-politiques-publiques-territoriales-201603-synthese.pdf>

²⁸ <http://www.orleans-metropole.fr/351-6983/fiche/vers-un-territoire-a-energie-100-renouvelable.htm>

²⁹ (conso locale axe 6 http://www.auao.org/wp-content/uploads/2015/03/charte-agricole_2012.pdf)

- une participation insuffisante de l'échelon communal et des professionnels à l'effort de réduction

Ce diagnostic de territoire met en évidence la nécessité d'activer de nouveaux leviers pour modifier les habitudes de consommation et les comportements tant individuels que collectifs.

L'enjeu du PLPDMA révisé (2022-2027) est d'amorcer la baisse de la courbe de production de DMA.

3. OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2022-2027

La CCES a été invitée à définir les objectifs du nouveau projet.

3.1. Objectifs quantitatifs et moyens associés :

Objectif - 100 kg/DMA/habitant !

Pour respecter les objectifs nationaux et régionaux et gommer l'effet de retard, Orléans Métropole pose comme objectif principal de réduire de 20% la production de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2027. Cela pose un rythme annuel de réduction à plus 3% dépassant largement le rythme réglementaire d'une réduction d'1%/an.

Pour mémoire, l'année de référence est 2020 avec une production de 506 kg DMA/habitant, il faudra donc qu'en 2027, la poubelle moyenne ne pèse plus que 405 kg DMA/habitant, c'est à dire réduire la poubelle DMA de 100 kg/personne.



OBJECTIF :
-100 Kg/pers en 2027 !

Les gisements d'évitement détaillés sont présentés en annexe.

Moyens humains mobilisés

Pour atteindre cet objectif la collectivité s'engage à mobiliser davantage de moyens humains pour garantir le déploiement du programme d'actions sur toute la durée du projet. Avec 3.9 ETP aujourd'hui dédiés à la prévention des déchets, la collectivité vise une montée en charge en interne et un recours accru aux partenariats et prestations réalisées par des acteurs locaux.

Moyens financiers mobilisés :

La compatibilité analytique permet de suivre les moyens financiers consacrés à chaque axe de la compétence déchet.

- En 2020, la collectivité accordait à la prévention des déchets 1€/an/habitant (investissement et fonctionnement).
- Elle va significativement renforcer les moyens consacrés à cette politique à hauteur de 6€/an/habitant dès la 1^{ère} année du nouveau PLPDMA pour intégrer les besoins en investissement sur les biodéchets (engagement PPI votés début 2022). Ces moyens seront complétés en fonctionnement pour accompagner le développement des projets.

Orléans Métropole fait en parallèle le pari que la réduction des déchets permettra d'enclencher des économies à la fois pour la collectivité, les ménages et les professionnels.

En complément la collectivité cherchera à mettre en évidence d'autres impacts que les tonnages : création de valeur (ex : création d'emplois), économie de GES (gaz à effet de serre).

3.2. Objectifs qualitatifs :

Les objectifs qualitatifs du nouveau PLPDMA sont quant à eux de :

- diriger les actions prioritaires sur les gisements les plus lourds. Les biodéchets de cuisine et de jardin sont particulièrement visés.
- Repositionner les collectivités dans le dispositif, en s'appuyant davantage sur l'échelon communal et sur de nouveaux relais et partenaires
- aller vers plus de sobriété et questionner la notion de low tech (= basses technologies) pour répondre au contexte budgétaire contraint
- aller vers plus de mesures incitatives et coercitives
- s'adresser à tous les producteurs de DMA afin de jouer à la fois sur le bénéfice du geste individuel (1/4 effort) et la mobilisation collective (3/4 effort) en référence avec le rapport produit par le cabinet Carbone 4 sur l'urgence climatique³⁰.
- faire toujours preuve de pédagogie sur les bénéfices du changement et utiliser les expérimentations pour démontrer la faisabilité de nouveaux dispositifs
- s'inspirer des principes du vivant pour adapter le projet à un système territorial devenu plus complexe et à de nouveaux aléas (ex : crise sanitaire).

³⁰ <https://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf>

4. LE PLAN D' ACTIONS 2022-2027

Fort de ces nouvelles orientations, le plan d'action du PLPDMA s'articule autour de 4 axes et 13 grandes actions traduites en fiches-actions visibles dans le présent document.

AXE	Actions	Fiche-action n°
Gouvernance du PLPDMA	Renforcer la gouvernance politique et technique pour mettre la réduction des déchets au service de la transition écologique	1
	Développer l'exemplarité des collectivités : moins de déchets, plus de sobriété	2
Communication et accompagnement du changement	Elaborer une stratégie de communication qui donne à tous l'envie d'agir	3
Réduction des déchets ménagers	Répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets par la lutte anti-gaspi alimentaire et la gestion de proximité	4
	Allonger la durée de vie des objets par le réemploi /la réparation/la réutilisation	5
	Continuer à éduquer notre jeunesse à la prévention des déchets « Génération zéro-gaspi »	6
	Initier les adultes à l'éco-consommation	7
	Utiliser l'incitation technique pour réduire certains niveaux de service	8
Réduction des déchets assimilés	Soutenir le développement de restaurations scolaires plus durables grâce à la lutte anti-gaspi alimentaire et au compostage de proximité	9
	Concevoir et soutenir les évènements éco-responsables du territoire	10
	Mobiliser les acteurs socio-économiques pour qu'ils participent à la réduction des déchets et développent une économie plus circulaire et solidaire	11
	Utiliser l'incitation financière pour responsabiliser les producteurs de déchets assimilés	12
	Soutenir les initiatives locales relevant de l'économie circulaire et solidaire	13

5. PLANNING PREVISIONNEL DU PLPDMA 2020-2027

Un certain nombre d'actions sont déjà existantes mais doivent être développées (ex : développement du compostage) mais d'autres constituent des chantiers nouveaux pour lesquels une préparation est nécessaire. Le bilan du PLPDMA 2022-2027 sera réalisé début 2028.

AXE	Actions	Fiche-action n°	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Gouvernance du PLPDMA	Renforcer la gouvernance politique et technique pour mettre la réduction des déchets au service de la transition écologique	1	adoption					
	Développer l'exemplarité des collectivités : moins de déchets, plus de sobriété	2						
Communication et accompagnement du changement	Elaborer une stratégie de communication qui donne à tous l'envie d'agir	3	étude	Déploiement des nouveaux outils				
Réduction des déchets ménagers	Répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets par la lutte anti-gaspi alimentaire et la gestion de proximité	4	expérimentations		déploiement			
	Allonger la durée de vie des objets par le réemploi	5	Travaux Comptoir					
	Continuer à éduquer notre jeunesse à la prévention des déchets	6	préparation					
	Initier les adultes à l'éco-consommation	7	préparation					
	Utiliser l'incitation technique pour réduire certains niveaux de service	8	Réduction services PAP					
Réduction des déchets assimilés	Soutenir le développement de restaurations scolaires plus durables grâce à la lutte anti-gaspi alimentaire et au compostage de proximité	9	préparation					
	Concevoir et soutenir les événements éco-responsables du territoire	10		préparation				
	Mobiliser les acteurs socio-économiques pour qu'ils participent à la réduction des déchets et développent une économie plus circulaire	11	écodéfis					
	Utiliser l'incitation financière pour responsabiliser les producteurs de déchets assimilés	12		préparation				
	Soutenir les initiatives locales relevant de l'économie circulaire et solidaire	13						

6. FICHES-ACTIONS DU PLPDMA 2022-2027

Action n°1 : Renforcer la gouvernance politique et technique pour mettre la réduction des déchets au service de la transition écologique	
Contexte	<p>La prévention des déchets touche directement aux habitudes de consommation et de gestion des déchets des habitants. De par leur proximité avec les habitants, les élus locaux et les services peuvent être des prescripteurs de changement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • en affirmant la nécessité de réduire significativement notre production de déchets. • en devenant des ambassadeurs du changement et des bonnes pratiques • en se mettant à l'écoute d'une demande citoyenne qui évolue et qui s'exprime de plus en plus. <p>Si Orléans Métropole s'est volontairement engagée depuis 2009 dans une politique de réduction des déchets le territoire a connu une forte période de restructuration qui a largement mobilisé les élus locaux. Dans ce contexte particulier, le portage politique de cette politique est aujourd'hui ressenti comme insuffisant. L'installation d'un nouvel exécutif est l'occasion d'accompagner une 2^{ème} phase de mobilisation des élus et des services sur les enjeux de la réduction des déchets et de la lutte contre les gaspillages.</p>
Enjeux	Remobiliser les élus locaux et les services afin d'asseoir la réduction des déchets comme un des leitmotivs du projet métropolitain et comme un objectif pour les 22 communes du territoire.
OBJECTIFS	
Objectif général	Redéfinir les règles de gouvernance du PLPDMA pour renforcer le portage politique et technique de la réduction des déchets.
Déchets visés	/
Public-cible	Elus métropolitains et communaux
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Stabiliser la gouvernance politique autour d'un élu chargé des questions de réduction des déchets et de l'économie circulaire, d'une coalition d'élus communaux et métropolitains, de la commission Transition écologique et du conseil métropolitain. ➢ Faire évoluer le Pôle Prévention créé en 2021 ➢ Pérenniser la CCES et la réunir régulièrement pour suivre et faire évoluer projet en réponse aux enjeux du territoire ➢ Produire les études permettant de suivre les évolutions de comportement des habitants et d'adapter le projet à la réalité locale : enquêtes sociologiques et campagnes de caractérisation ➢ Continuer à participer à la dynamique des Assises de la Transition (mode projet, transversalité) et aux dynamiques de participation citoyenne ➢ Maintenir la veille sur les réseaux professionnels (A3P, Amorce, Ideal, Réseau Compost Citoyen) et les initiatives locales ➢ Développer les outils d'évaluation permettant de mesurer l'impact carbone des mesures de réduction des déchets
Pilote	DGD : Pôle Prévention
Partenaires et relais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction Générale des Services et DGA Transition Ecologique + Elus de la Commission Transition Ecologique + Autres services de la Métropole engagés dans les Assises de la Transition ▪ Membres de la CCES ▪ Réseaux professionnels
Calendrier	Pendant toute la durée du plan
Moyens prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • 0.5 ETP consacré à la coordination et l'animation du PLPDMA : 25k€ • Outils de communication (plaquettes, fiches techniques) : 5000 €/an • Campagne de caractérisations externalisées : 20 k€/campagne • Sondage auprès de la population 20 k€/campagne
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<p><u>Indicateurs d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Inscription du programme d'actions et des règles de gouvernance du PLPDMA dans le prochain projet de mandature. <input type="checkbox"/> Actions de mobilisation et d'information des élus locaux (réunions, plaquette d'information, organisations de visites, bilans annuels) <input type="checkbox"/> Réunion de la CCES 1 à 2 fois par an. <input type="checkbox"/> Réalisation d'au moins 1 sondage auprès de la population métropolitaine pour suivre les évolutions de

	<p>comportements.</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Réalisation d'au moins 1 campagne de caractérisation au cours du programme
--	---

Action n°2 : Développer l'exemplarité des collectivités : moins de déchets, plus de sobriété	
Contexte	<p>La fusion des services de l'Agglo avec ceux de la mairie d'Orléans, la transformation de la Communauté d'Agglomération en Métropole puis la création de pôles territoriaux ont provoqué des restructurations importantes au sein de la collectivité, ne facilitant pas la mise en œuvre d'actions d'envergure sur la thématique « déchets ». Des actions ponctuelles ont toutefois été proposées aux agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sessions de formation sur la gestion et la réduction des déchets - animations sur le compostage, la toxicité des produits, le réemploi - actions solidaires : défi textile, collecte de jeux/jouets <p>La collectivité est aujourd'hui stabilisée avec 3500 agents. Le chantier de l'exemplarité doit être réactivé, en lien avec les enjeux de la transition écologique et ceux de la maîtrise des dépenses publiques.</p>
Enjeux	Construire le socle de légitimité de la collectivité sur la politique de réduction des déchets pour montrer aux citoyens que la collectivité s'engage aussi. Faire reconnaître la réduction des déchets comme un outil de maîtrise des dépenses et comme un levier de changement des pratiques internes.
OBJECTIFS	
Objectif général	Réduire de 50% les déchets produits au bureau
Déchets visés	les déchets générés par la Métropole et la ville d'Orléans dans le cadre de l'exercice de leurs compétences et sein de leurs organisations. Estimation nationale de 120 kg/an de déchets produits au bureau (donnée zéro-waste)
Public-cible	Agents de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole (3500 agents) puis par extension ceux des communes (7000 agents au total) + les élus
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Former les agents et les élus à la réduction des déchets et à la lutte contre les gaspillages dans le cadre l'Ecole de la Transition ➤ Développer la politique d'achats durables engagée par la DCPA pour viser des pratiques générant moins de déchets ➤ Dans le prolongement des actions menées sur le tri des déchets au sein des Directions de la Métropole Recruter une/des Directions volontaires pour décliner des actions concrètes de réduction des déchets en suivant des indicateurs précis de changement (ex : Supprimer le jetable, composter, lutter contre les gaspillages, réduire la consommation de papier de bureau, favoriser le réemploi). ➤ Déployer et adapter aux autres Directions les solutions trouvées ➤ Soutenir les agents déjà sensibles voire très actifs qui peuvent se sentir isolés. ➤ Valoriser les efforts réalisés vers le grand-public
Pilote	DGD : service ingénierie, Pôle Prévention
Partenaires et relais	DGS, DGA, DRH, DCPA, DEPR et DIR COM
Calendrier	Pendant toute la durée du plan
Moyens prévisionnels	0.5 ETP dédiés DGD
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<p><u>Indicateurs d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nb d'agents sensibilisés/formés <input type="checkbox"/> Nb d'actions déployées dans les services <p><u>Indicateur d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduction des achats/consommation de papier (indicateur à construire)

Action n°3 : Elaborer une stratégie de communication qui donne à tous l'envie d'agir	
Contexte	<p>L'accompagnement au changement passe d'abord par une bonne information (visible, compréhensible, facilement accessible, adaptée, renouvelée) or le diagnostic de territoire réalisé avec la CCES a mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un déficit de visibilité de la communication institutionnelle sur la réduction des déchets - un déficit d'image : communication jugée trop classique, peu inspirante - un déficit de compréhension sur le concept de prévention/réduction des déchets encore confondu avec les questions de propreté et de recyclage alors qu'il s'agit d'agir bien en amont et d'inciter les habitants à consommer différemment pour produire moins de déchets. - un déficit d'informations très concrètes permettant de passer du « comprendre » au « faire ». <p>Ce constat est aussi celui des études menées sur les approches comportementales des politiques publiques. Les citoyens ont besoin d'être accompagnés, guidés de façon régulière par des tutoriels par exemple, ou par des nudges ou « coups de pouces personnalisés ». On s'aperçoit aussi que les gens changent leurs habitudes par effet de mimétisme social (faire comme son voisin).</p>
Enjeux	Accompagner le PLPDMA et promouvoir les changements de mode de consommation nécessaires à l'atteinte des objectifs du programme
OBJECTIFS	
Objectif général	Elaborer une stratégie de communication efficace et pérenne pour accompagner le PLPDMA
Déchets visés	
Public-cible	Habitants d'Orléans Métropole, acteurs relais
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<p>⇒ Elaborer une stratégie de communication qui valorise les objectifs du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la production de déchets de 100 kg/habitant d'ici fin2027 • Grâce à l'adoption des gestes de consommation durables • En mettant en avant les critères d'achat, les bénéfices induits par l'adoption de ces gestes et en communiquant sur les chiffres clés de chaque geste • En valorisant les acteurs locaux et les outils existants • En s'appuyant sur des témoignages d'habitants engagés • En prenant le soin d'identifier les résistances au changement et en rassurant sur les craintes • En identifiant et mobilisant les acteurs relais <p>⇒ Définir une identité visuelle de la thématique réduction des déchets</p> <p>⇒ Définir un plan de communication pluri-annuel qui accompagne les actions</p> <p>⇒ Faire évoluer les outils digitaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la page « Réduction des déchets » du site internet • Utiliser davantage les réseaux sociaux • Faciliter l'accès à des ressources téléchargeables (ex : cartographie des solutions) • Développer la newsletter réduction des déchets pour la rendre plus visible • assurer une large diffusion des informations (créer l'effet "tache d'huile") en s'appuyant sur les relais d'opinion locaux, les nouveaux lieux-ressources (ex : comptoir du réemploi)
Pilote	Direction de la communication
Partenaires et relais	DGD
Calendrier	Etude en 2022 puis déploiement à partir de 2023
Moyens prévisionnels	0.5 ETP
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<p><u>Indicateurs d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> nb de publications <input type="checkbox"/> nb de campagnes <p><u>Changement de comportement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaissance des gestes de prévention (sondage) <input type="checkbox"/> Mise en œuvre des gestes de prévention (sondage)

Action n°4 : Répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets par la lutte anti-gaspi alimentaire et la gestion de proximité			
Contexte	<p>L'action de la collectivité en faveur du compostage domestique est très ancienne (2003). La mise en place du programme de prévention en 2009 a permis de diversifier les modes d'accompagnement (compostage en pied d'immeuble dans les quartier) et de sensibiliser l'opinion sur la question du gaspillage alimentaire à partir de 2013, notamment avec un stand thématique « ma cuisine zéro-gaspi » et dans le cadre d'un évènementiel annuel « la semaine du gout zéro-gaspi ».</p> <p>La campagne de caractérisation réalisée en 2020 montre que les biodéchets représentent encore une part très importante de nos poubelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40.8 kg/pers/an de gaspillage alimentaire (aliments qui auraient dû être mangés) - Auxquels s'ajoutent 53.7 kg/pers/an de déchets compostables (ex : épiluchures, marc café, restes de bouquet) - et 60 kg/pers/an de déchets verts en déchetterie/végé'tri (tontes, feuilles, petits branchages) <p>Ces déchets sont aujourd'hui encore en partie incinérés (sauf déchets verts en déchetterie qui sont dirigés vers une filière de compostage). Pourtant ces déchets sont des ressources qui seraient utiles pour redonner de la vitalité à nos sols et lutter contre le changement climatique. La réglementation pousse au retour au sol de ces ressources en programmant la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs y compris ménagers à partir du 1^{er} janvier 2024.</p>		
Enjeux	Lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire les biodéchets à la source et les rendre à la terre partout où c'est possible		
OBJECTIFS			
Objectif général	Réduire de 50% la quantité de gaspillage alimentaire chez les familles orientées vers le compostage (36 000 en compostage individuel + 28 500 en compostage partagé)+ réduire de 20% le gaspillage alimentaire chez les familles orientées vers la collecte sélective de biodéchets (50 000 foyers) + Accompagner 64500 familles vers le compostage (réduction de 53 kg déchets/pers/an)		
Déchets visés	Biodéchets des DMR et des végé'tri		
Public-cible	Grand-public		
ACTIONS ET MOYENS			
Actions projetées	Déployer progressivement la stratégie biodéchets telle qu'elle a été définie dans l'étude produite début 2022. A savoir un mixte de solutions adaptées à la typologie des territoires en donnant la priorité à la gestion de proximité, partout où elle est possible. L'action sera adaptée selon les profils d'habitants :		
	Ménages avec jardin individuel	Ménages avec espaces verts de proximité	Ménages en zone urbaine dense
	Sensibiliser tous les ménages à la lutte contre le gaspillage alimentaire		
	Soutenir les foyers déjà pratiquants (+ de 21000) + Développer le compostage individuel (36000 nouveaux foyers) + Promouvoir et faciliter la gestion alternative des déchets verts issus de l'entretien des jardins (ex : location de broyeur, conseils sur la gestion d'un poulailler) + rappel systématique à l'interdiction du brûlage des déchets verts pour protéger la qualité de l'air	Soutenir les foyers déjà pratiquants en pied d'immeuble et dans les quartiers (2500) + Développer le compostage partagé (950 nouveaux sites) + Développer l'offre de formation auprès des référents de sites et mettre en place un réseau des référents bénévoles + Informer sur les spécificités du compostage partagé (ex : mesures de prévention contre les nuisibles)	Développer la collecte de biodéchets dans les zones très urbanisées
Pilote	Orléans métropole (DGD)		
Partenaires et relais	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels locaux de la gestion de proximité • Communes • Associations impliquées dans la promotion du jardinage naturel (ex : AOJOF, LNE) 		
Calendrier	Expérimentations de 2022 à 2023. Déploiement à l'ensemble du territoire à partir de 2024		
Moyens prévisionnels	Une équipe dédiée à créer : 1 chargé de mission biodéchet + 2 maitres-composteur + prestations externalisées Budget PPI : 5 M€		
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs d'activité :</u> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nb de nouvelles personnes formées/équipées en habitat individuel <input type="checkbox"/> Nb de nouveaux sites de compostage collectif installés - Nb de familles utilisant les sites de compostage collectifs 		

	<p><u>Indicateur d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> % de la population déclarant composter les déchets de cuisine (sondage)<input type="checkbox"/> Evolution des tonnages et nb de passages en végétéri
--	--

Action n°5 : Allonger la durée de vie des objets par le réemploi /la réparation/la réutilisation	
Contexte	<p>En 2020, chaque habitant de la Métropole dépose en moyenne 61 kg/an d'objets et matériaux divers en déchetterie (dans les caissons « à valoriser », « incinérables », « bois », « métaux », « REP meubles », « REP DEEE »)</p> <p>Ces objets et matériaux sont des ressources précieuses qu'il est parfois dommage d'envoyer en recyclage ou en élimination. Consciente de la valeur de ces objets, Orléans Métropole a posé en 2015 une stratégie de développement du réemploi s'appuyant sur les acteurs déjà implantés sur le territoire et sur le réseau de déchetteries. Des espaces réemploi en déchetterie ont vu le jour à Saran, Ingré, Saint Jean de Braye et Saint Cyr en Val en partenariat avec le groupement réemploi (Envie 45, Emmaus, Ressource AAA, 1Terre Actions, Respire, Aabryaisie Développement). Ces espaces ont permis de détourner 0.5 kg/an 2020</p> <p>Le réflexe « réemploi » doit encore progresser sur le territoire. Ses avantages sont à la fois écologiques (moins d'émission de gaz à effet de serre si on achète des produits déjà fabriqués), sociaux et économiques (lien social, offre d'équipement à prix modérés, activités support pour les acteurs de l'ESS notamment, création d'emploi, etc...)</p>
Enjeux	Développer le réflexe réemploi en facilitant le don et l'achat d'objets d'occasion et donner à voir le maillage territorial
OBJECTIFS	
Objectif général	Orienter 1200t/an d'objets vers les filières de réemploi/réparation/réutilisation
Déchets visés	Flux non valorisés, incinérables, bois, métaux, meubles, DEEE des déchetteries
Public-cible	Grand public
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser et mettre à disposition des habitants une cartographie des lieux de réemploi ➤ Développer le service réemploi déjà présent sur Saran, Ingré, Saint Jean de Braye et Saint Cyr en Val en l'intégrant dans le marché d'exploitation des déchetteries. Le Comptoir du réemploi ouvrira ses portes courant 2022 sur Saint Pryvé Saint Mesmin. Ce lieu permettra aux habitants de donner facilement les objets et matériaux en bon état. Ils seront pris en charge par des agents-valoristes présents sur toute l'amplitude d'ouverture de la déchetterie nouvelle génération. Les objets seront ensuite stockés temporairement dans un bâtiment de 200 m2 puis dirigés soit vers le comptoir du réemploi (bâtiment connexe de 500 m2) soit vers les ateliers de réemploi locaux. Ce lieu a vocation à devenir un lieu de vente, d'information, de pédagogie et d'exposition. Un appel à projet a été lancé début 2022 pour confier l'exploitation du site aux acteurs locaux du réemploi. ➤ Renforcer l'information sur la reprise 1 pour 1 par les commerçants
Pilote	Orléans Métropole (DGD)
Partenaires et relais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acteurs locaux du réemploi ▪ Exploitant des déchetteries ▪ Conseil Régional et Europe
Calendrier	Echéances indicatives : <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du comptoir du réemploi courant 2022 (St Pryvé St Mesmin) - Création d'un 2^{ème} « espace ressourcerie »
Moyens prévisionnels	0.25 ETP pôle contrôle prestation 0.25 ETP à créer sur le pôle prévention Budget PPI : 2 M€ (en lien avec le développement économique, hors comptoir en cours de finalisation en 2022)
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs d'activité</u> : Nb de personnes sensibilisées <u>Quantités de déchets évités</u> : Tonnages détournés vers la filière réemploi <u>Changement de comportement</u> : Sondage

Action n°6 : Continuer à éduquer notre jeunesse à la prévention des déchets « Génération zéro-gaspi »	
Contexte	<p>Orléans Métropole compte 73074 jeunes de 6 à 24 ans scolarisés³¹, qui représentent 26% de la population du territoire. La Direction de la Gestion des déchets propose depuis de nombreuses années des animations gratuites au sein des établissements scolaires pour sensibiliser les écoliers à la meilleure gestion et à la réduction des déchets. Ces animations au fil de l'eau ont fini par perdre de leur substance car elles n'étaient pas reliées aux pratiques réelles au sein de l'école. Depuis 2017 un nouveau dispositif a été mis en place sous la dénomination « programme des écoles éco-exemplaires ». Il permet d'accompagner les écoles primaires volontaires dans un véritable projet d'établissement.</p> <p>Ce dispositif doit désormais évoluer pour s'ouvrir à d'autres niveaux (collèges, lycées, enseignement supérieur) et proposer un accompagnement plus « immersif », plus ludique et plus engageant pour les jeunes et leurs familles.</p>
Enjeux	Poursuivre et amplifier les actions en faveur des jeunes publics car ils seront les adultes de demain.
OBJECTIFS	
Objectif général	Sensibiliser 50 % des jeunes de 6 à 24 ans scolarisés sur la Métropole d'ici 2027, soient 36600 jeunes au rythme d'environ 6000 jeunes/an. Ces jeunes deviennent prescripteurs de réduction à hauteur de 5% des DMA dans leur famille (- 7kg/pers/an).
Déchets visés	DMA
Public-cible	Ecoliers du primaire, collégiens, lycéens et étudiants + Enseignants + parents
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<p><u>De la primaire au lycée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer un nouveau programme d'accompagnement pédagogique ouvert aux écoles primaires, collèges et lycées. Accompagner 11 établissements/an en primaire + 4 collèges + 2 lycées/an seront accompagnés. 1 « classe pilote » sera sélectionnée dans chaque établissement et sera ambassadrice auprès des autres classes. Elle bénéficiera de 4 activités : 2 visites de site (UTOM, comptoir du réemploi) + 1 animation lutte anti-gaspi alimentaire/compostage + 1 défi à conduire dans tout l'établissement pour inciter le passage à l'action dans toutes les familles. ➤ Diffuser des outils pédagogiques pour aider les enseignants et les éducateurs à porter eux-mêmes des projets en faveur de l'éco-consommation sur les thèmes qui touchent au quotidien des jeunes (ex : rentrée, goûter, garde-robe, alimentation, compostage, équipement, loisirs, etc...). <p><u>Pour l'enseignement supérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner au cas par cas les projets de sensibilisation à la réduction des déchets et à l'éco--consommation dans les niveaux supérieurs (CFA, enseignement supérieur) dans l'esprit du projet « campus durable » ➤ Création d'un kit de com « lycéen-étudiant », participation au salon de l'étudiant pour rencontrer les jeunes, les établissements et les professionnels présents.
Pilote	Pôle sensibilisation de la DGD
Partenaires et relais	<ul style="list-style-type: none"> • Education nationale, rectorat • Communes (écoles primaires) + conseil départemental (collèges) + conseil régional (lycées) • Université, CFA, grandes écoles
Calendrier	Préparation en 2022. Montée en puissance à partir de 2023
Moyens prévisionnels	2 ETP au sein du pôle sensibilisation Création d'outils, prise en charge de frais déplacements des jeunes vers les sites de visite (UTOM ou comptoir du réemploi)
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<u>Indicateurs d'activité</u> : Nombre de jeunes sensibilisés

³¹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-244500468#chiffre-cle-1>

Action n°7 : Initier les adultes à l'éco-consommation grâce à « l'école des consom'acteurs »	
Contexte	<p>Orléans Métropole a développé depuis 2009 des actions permettant d'informer et sensibiliser le grand-public sur les enjeux de la réduction des déchets et sur les gestes concrets qui permettent d'alléger les poubelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une opération foyers témoins avait démontré qu'un foyer formé peut facilement réduire de 25% (72,5 kg) sa production d'OMA en adoptant 3 gestes de réduction. - Des ateliers pratiques programmés en 2021 avec des partenaires locaux ont permis de démontrer que la motivation au changement est facilitée par la démonstration, l'expérimentation entre pairs, le conseil personnalisé.
Enjeux	Développer un outil d'accompagnement vers le changement : « l'école des consom'acteurs »
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner 10 000 adultes qui réduiront de 72.5 kg leur production de déchets • Poursuivre le déploiement de l'autocollant stop-pub : 31% des boites à lettres équipées en 2021). Objectif de monter à 50% des boites à lettres équipées.
Déchets visés	Dmr, multi, verre, textiles
Public-cible	Grand public adulte + relais locaux (éducateurs, responsables associatifs)
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<p>La programmation de l'école des consom'acteurs s'appuiera sur les ressources de la Métropole:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des visites de sites emblématiques : Utom et Comptoir réemploi ➤ Des animations ludiques conçues pour donner envie d'agir (ex : escape game) ➤ Des actions au plus près des habitants dans leur quartier ou dans le cadre d'évènements locaux ➤ 1 à 2 évènementiels thématiques /an en lien avec la programmation « Transition Ecologique » ➤ La promotion de l'autocollant stop-pub <p>Elle s'appuiera aussi sur l'expertise de partenaires locaux pour proposer des ateliers thématiques sur l'éco-consommation (ex : définir ses besoins, se désencombrer, acheter moins d'emballages, découvrir la consigne, éviter le plastique, décrypter les étiquettes, les éco-labels, lutter contre les gaspillages, consommer l'eau du robinet, fabriquer ses produits ménagers pour réduire la toxicité de ses déchets, découvrir les textiles sanitaires durables).</p>
Pilote	Pôle sensibilisation de la DGD
Partenaires et relais	Direction de l'Environnement Acteurs locaux experts de ces thématiques
Calendrier	Préparation en 2022 Déploiement en 2023
Moyens prévisionnels	2 ETP au sein du pôle sensibilisation Financement d'animations réalisées par des partenaires locaux (cf action 13 : Soutenir les initiatives locales relevant de l'économie circulaire et solidaire)
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<p><u>Indicateurs d'activité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nombre de personnes formées <input type="checkbox"/> Taux d'apposition stop-pub <input type="checkbox"/> Sondage : connaissance et niveau de pratique des gestes de réduction

Action n° 8 : Utiliser l'incitation technique pour réduire certains niveaux de service	
Contexte	<p>La Métropole a historiquement développé un fort niveau de services pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faciliter le geste de tri des déchets en déchetterie et végétéri y compris pour des usagers extérieurs au territoire - faciliter le désencombrement (ex : collecte annuelle des encombrants), - et répondre à des problématiques sociales particulières (ex : collecte des végétaux en porte à porte). <p>Ces services semblent désormais antinomiques avec une politique ambitieuse de réduction des déchets. Les enjeux ont changé, il faut désormais préserver les ressources et réduire massivement les déchets. En cohérence avec le Schéma Directeur Déchets qui fixe le sens de la compétence déchet, la réduction des déchets sera posée comme 1er objectif de l'action publique.</p>
Enjeux	Redonner une capacité d'action aux usagers, particuliers comme professionnels, en cohérence avec les objectifs de la loi AGEC. Les actions sociales seront maintenues là où elle est indispensable (ex : publics fragiles).
OBJECTIFS	
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 50% les apports végétaux sur les végétéri - Réduire de 50% les végétaux collectés en porte à porte - Réduire de 80% les déchets volumineux collectés en porte à porte - Réduire de 20% les déchets assimilés pris en charge par la collectivité
Déchets visés	Déchets assimilés Déchets verts des déchetteries et en porte à porte
Public-cible	Tous
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<p><u>En déchetterie/végétéri :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en place la gestion d'accès en déchetterie pour identifier les apports d'usagers extérieurs à la métropole. Les tonnages correspondants seront soustraits du ratio d'OMA/habitant pour ne plus grever les efforts conduits localement. ➤ Réduire les apports de végétaux et promouvoir la gestion domestique des déchets végétaux <p><u>Services en porte-à porte :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Limiter progressivement le service de collecte de végétaux à domicile pour valoriser la gestion à la parcelle ➤ Réduire le service de collecte des volumineux pour valoriser le réemploi des objets et des matières. <p><u>Après des professionnels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ modifier les règlements de collecte et de déchetterie/végétéri pour les inciter à la réduction de leurs déchets et au développement d'équipements adaptés aux déchets professionnels (filière BTP notamment)
Pilote	DGD (tous les services)
Partenaires et relais	Chambres consulaires et fédérations professionnelles Bailleurs et syndicats de copropriété Communes
Calendrier	Dès 2022 pour la réduction de services en porte à porte.
Moyens prévisionnels	Moyens existants
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	Tonnages et fréquentations en végétéri sondages

Action n° 9 : Soutenir le développement de restaurations scolaires communales plus durables grâce à la lutte anti-gaspi alimentaire et au compostage de proximité

Contexte	<p>La lutte contre le gaspillage alimentaire est un des grands enjeux de notre temps car elle incarne des valeurs fondamentales pour notre société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • redonner de la valeur à ce que nous mangeons • refuser l'inégalité d'accès à la nourriture, qui est un besoin vital • maîtriser les coûts pour proposer des systèmes alimentaires plus qualitatifs et plus durables • limiter la surconsommation des ressources et la production de déchets inutiles <p>Des objectifs nationaux de réduction du gaspillage en restauration collective ont été fixés par le Pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, la loi transition énergétique pour la croissance verte, la loi Egalim. Ces objectifs sont également repris au niveau régional dans le cadre du PRPGD.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les collèges et les lycées du territoire ont entamé des démarches (pesées, plan d'actions, animations pédagogiques, réseau de pairs), soutenues par le conseil régional et le conseil départemental. - Certaines restaurations communales, ont aussi engagé des démarches pour s'orienter vers des pratiques plus durables du point de vue de la transition écologique (ex : démarche « mon restau responsable ») mais ces initiatives restent isolées. <p>La généralisation du tri à la source des biodéchets oblige désormais les communes à interroger leur fonctionnement plus en profondeur pour assurer le retour au sol de ces matières précieuses.</p>
Enjeux	Soutenir une restauration scolaire anti-gaspi et tournée vers le compostage de proximité quand c'est possible
OBJECTIFS	
Objectif général	Promouvoir la restauration scolaire durable dans les 22 communes de la Métropole et réduire de 50% les biodéchets produits grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage de proximité
Déchets visés	Déchets de cantine (de préparation, non servis, restes de repas)
Public-cible	communes
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recenser les systèmes de restauration et les projets engagés dans les communes (enquête) ➤ S'appuyer sur le réseau des élus communaux de la Transition pour informer sur les enjeux et les ressources disponibles sur la réduction et la gestion des biodéchets de la restauration et faciliter les échanges d'expériences. ➤ Accompagner techniquement et matériellement les projets de compostage des déchets de restauration (en lien avec l'action 13) ➤ Soutenir financièrement les communes réduisant leurs déchets via le dispositif de redevance spécial ➤ Entretenir les échanges avec le conseil régional et le conseil départemental sur la thématique et les actions engagées dans les lycées et collèges de la Métropole
Pilote	Pôle Prévention de la DGD
Partenaires et relais	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'Environnement (en lien avec le plan climat air et énergie et la feuille de route transition) • Direction de l'économie et de l'attractivité (en lien avec la charte agricole et le plan alimentaire territorial) • Conseils Régional et Départemental
Calendrier	Enquête 2 ^{ème} semestre 2022 Mise en place d'une stratégie d'accompagnement : début 2023
Moyens prévisionnels	Intervention du maitre-composteur de la collectivité
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<input type="checkbox"/> Nb de communes accompagnées <input type="checkbox"/> Tonnages

Action n°10 : Concevoir et soutenir les événements éco-responsables du territoire	
Contexte	<p>La Métropole est le théâtre de nombreux événements (festifs, culturels ou sportifs) qui amènent les habitants à se réunir, à se rencontrer, à partager des expériences. Ces événements sont aussi l'occasion de mettre en valeur les ressources et les talents du territoire (ex : mise en avant des acteurs du réemploi sur le marché de Noël 2021 à Orléans). Ils sont un outil de communication des valeurs locales. Mais ces événements génèrent de grandes quantités de déchets : déchets d'emballages, déchets alimentaires, documents de communication, goodies, éléments de décoration.</p> <p>Certains organisateurs mettent en place des actions ponctuelles en faveur de la réduction des déchets (ex : collecte des biodéchets sur le festival Hop pop hop) mais ces pratiques ne sont pas généralisées et la crise sanitaire a provoqué un recul des bonnes pratiques (abandon des gobelets consignés sur le Festival de Loire 2021).</p> <p>Dans le cadre du premier programme de prévention Orléans Métropole avait initié auprès des communes et des associations du territoire une action de promotion des gobelets durables. En parallèle, un guide des bonnes pratiques de gestion des déchets avait été créé et est toujours diffusé par la DGD quand elle accompagne les créateurs d'événements sur le volet déchet (prêt de poubelles, collectes spécifiques, animations). Mais d'autres services sont sollicités pour soutenir l'organisation d'événements à travers l'autorisation d'occupation du domaine public, le prêt de matériel (services événementiels des communes). Dans le cadre de ces sollicitations la Métropole et les communes sont en mesure de devenir prescriptrices de pratiques plus vertueuses. Cette action pourra être liée à l'action 2 qui vise à améliorer les pratiques internes de la collectivité également créatrice d'événements.</p>
Enjeux	Développer l'éco-conception des événements
OBJECTIFS	
Objectif général	Promouvoir activement l'éco-conception des événements sur le volet déchet.
Déchets visés	emballages à usage unique, déchets organiques, documents de communication goodies, etc...
Public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Services événementiels des communes - Organismes d'événements (hors services métropolitains)
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'appuyer le réseau des communes sur la Transition pour informer sur les enjeux et les ressources disponibles sur la réduction des déchets d'événements ➤ Mettre à jour les outils de sensibilisation à l'éco-conception des événements (le guide de bonnes pratiques) ➤ Présenter aux services événementiels des communes ➤ Proposer des séances de sensibilisation/formation ➤ Promouvoir ce dispositif auprès des créateurs d'événements intervenant sur notre territoire ➤ Concevoir une charte d'engagement à laquelle faire adhérer les créateurs d'événements, assurer la diffusion de cette charte auprès des 22 communes ➤ Développer une politique d'éco-conditionnalité des soutiens et subventions pour favoriser les événements conçus pour produire peu de déchets.
Pilote	DGD : équipe de sensibilisation
Partenaires et relais	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'événementiel, l'Environnement, des Sports • Direction de la communication • Communes
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation en 2023 • Développement en 2024
Moyens prévisionnels	
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<input type="checkbox"/> Nombre d'événements éco-conçus

Action n° 11 : Mobiliser les acteurs socio-économiques pour qu'ils participent à la réduction des déchets et développent une économie plus circulaire et solidaire	
Contexte	<p>Orléans Métropole est naturellement impliquée dans une logique d'économie circulaire en soutenant une consommation plus responsable, en cherchant à allonger la vie des objets et des matériaux, en favorisant le recyclage et le traitement local des déchets.</p> <p>Les messages diffusés et les actions portées par la collectivité sont prioritairement dirigés vers les ménages mais ils méritent aussi de s'adresser aux professionnels, metteurs sur le marché de produits et services. Par ailleurs, certains pans de l'économie circulaire sont à ce jour insuffisamment développés sur le territoire : éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération.</p> <p>La promotion de l'économie circulaire doit être développée et partagée</p>
Enjeux	Développer l'économie circulaire solidaire sur le territoire
OBJECTIFS	
Objectif général	Valoriser les acteurs engagés volontairement et développer la culture locale autour de l'économie circulaire solidaire
Déchets visés	Déchets assimilés
Public-cible	Entreprises dont les déchets sont pris en charge par Orléans Métropole Acteurs relais : Têtes de réseaux professionnels Services économiques des communes
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser et soutenir les pros déjà en action, notamment dans le cadre d'opérations comme les Ecodéfis des artisans et commerçants (partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ➤ Accentuer les actions de sensibilisation à la réduction des emballages dans les commerces ➤ Utiliser le référentiel de l'économie circulaire développé par l'Ademe pour développer une stratégie partagée par les directions de la Métropole ➤ Mobiliser les acteurs socio-économiques, réseaux pros, relais pour développer l'économie circulaire solidaire: informer sur les obligations réglementaires, les pistes d'actions permettant de réduire les déchets, participation aux réseaux professionnels (ex: institut des territoires circulaires et aux travaux des filières émergentes, (ex : coalition vrac, Réseau des Acteurs du Réemploi). ➤ Soutenir le développement de la vente en vrac et de la consigne pour réemploi ➤ Promouvoir l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (ex: bricothèque)
Pilote	Direction de la gestion des déchets
Partenaires et relais	Direction de l'économie et de l'attractivité Direction de l'Environnement Chambres consulaires Conseil Régional
Calendrier	Ecodéfis dès 2022. Démarrage des autres actions en 2023
Moyens prévisionnels	Une équipe projet dédiée à créer
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<input type="checkbox"/> Nb de professionnels inscrits dans la démarche Eco-défis <input type="checkbox"/> Remplissage du référentiel économie circulaire

Action n° 12 : Utiliser l'incitation financière pour responsabiliser les producteurs de déchets assimilés

Contexte	<p>La compétence déchet d'Orléans Métropole est financée par la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). La TEOM, prélevée via les impôts fonciers, est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale de la propriété et s'applique aux propriétaires qu'il s'agisse de ménages ou de professionnels.</p> <p>Ne sont pas assujettis à la TEOM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels de quelques zones d'activités non desservies par le service public. - Les bâtiments affectés à un service public (Etablissements d'enseignement, organismes publics ou parapublics) : application d'une redevance spéciale calculée en fonction du nombre de classes pour les écoles ou du nombre de bacs en présence pour les autres établissements. <p>Sur le territoire d'Orléans Métropole, tous les habitants et professionnels usagers du service public contribuent donc au financement du service qu'ils soient de petits ou gros producteurs de déchets.</p> <p>Toutefois le montant du financement pour chaque usager est déconnecté de la production réelle de déchets ce qui ne permet pas de soutenir les efforts de réduction engagées par les ménages ni par les professionnels.</p> <p>Une étude de faisabilité de la Tarification incitative avait été conduite en 2014 mais non activée.</p>
Enjeux	Introduire progressivement une fiscalité plus incitative pour réduire nos déchets
OBJECTIFS	
Objectif général	Orienter financièrement les producteurs de déchets vers la réduction de leurs déchets
Déchets visés	Déchets assimilés
Public-cible	Professionnels
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diagnostiquer le système actuel de redevance spéciale et le redéployer plus largement auprès des professionnels du territoire, notamment pour favoriser la valorisation des biodéchets. ➤ Rebâtir une grille tarifaire plus incitative ➤ Suivre les initiatives des autres métropoles et lancer une étude pour réinterroger la fiscalité incitative sur notre territoire : REOM, TEOMI
Pilote	DGD, service ingénierie
Partenaires et relais	Direction des Finances, Direction du développement économique, Chambres consulaires
Calendrier	Redevance spéciale et grille tarifaire : préparation en 2023, déploiement potentiel en 2024
Moyens prévisionnels	Equipe Ingénierie + Crédits d'études pour accompagnement externe
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Evolution du nb de professionnels payant la redevance spéciale <input type="checkbox"/> Réalisation de l'étude sur la fiscalité incitative

Action n° 13 : Soutenir les initiatives locales relevant de l'économie circulaire et solidaire	
Contexte	Dès 2009 la collectivité a cherché à identifier et créer des liens avec un certain nombre d'acteurs locaux : entreprises, institutions, associations qui sont des interlocuteurs de proximité, ancrés dans le quotidien des habitants. Tous médiateurs et prescripteurs de changement, certains sont aussi de véritables acteurs de la réduction des déchets comme en témoigne le travail de recensement des initiatives locales.
Enjeux	Soutenir les initiatives locales de réduction des déchets
OBJECTIFS	
Objectif général	Apporter un soutien matériel et financier aux acteurs locaux engagés
Déchets impacté	DMA
Public-cible	Associations, ESS, professionnels agissant en faveur de la prévention des déchets
ACTIONS ET MOYENS	
Actions projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ dans le cadre d'un appel à projets faciliter l'accès au gisement d'objets « réemploi » pour les acteurs de l'ESS et mettre à leur disposition le « comptoir du réemploi », bâtiment de 500 m2 destiné à promouvoir le réflexe réemploi et la réparation (fiche-action n°5) ➤ Mettre en place et animer un dispositif de financement d'ateliers pédagogiques pour alimenter la programmation de l'école des consom'acteurs (fiche action n°7) ➤ Mettre en place et animer un dispositif de soutien financier aux expérimentations et aux initiatives locales de réduction des déchets (ex : compostage en établissement, réduction de la consommation des plastiques et autres produits toxiques, consigne pour réemploi)
Pilote	DGD, pôle prévention
Partenaires et relais	Têtes de réseaux associatives
Calendrier	Préparation et lancement en 2023
Moyens prévisionnels	Enveloppe de 60 000€/an
SUIVI ET EVALUATION	
Indicateurs de suivi	<u>Nombre de projets soutenus</u>

CONCLUSION

Les ambitions et les moyens d'agir concrètement sont ainsi posés avec force dans ce document ; nous espérons vivement qu'il suscitera l'envie de l'ensemble des parties prenantes de s'y engager résolument, le « changement de modèle » devant émerger de toutes parts.

Pour autant, ce projet s'inspirant des principes du vivant, il a naturellement vocation à évoluer dans le temps pour s'adapter aux évolutions du territoire, aux opportunités et à la volonté d'agir des acteurs locaux.

ANNEXES :

Repérage des actions locales en faveur de la réduction des déchets

Acteurs engagés	Action
1 Terre Actions	Collecte et réemploi des vélos, ateliers d'auto-réparation (vélos)
A la source 45	Projet de boucle alimentaire circulaire: restaurateurs, Aabraysie développement, Cycloposteurs
Aabraysie Développement	Collecte réemploi, projet électrocompostage de quartier
Ademe Centre	Promotion de l'économie circulaire, accompagnement des collectivités engagées, aides financières
Aselqo (Madeleine, Blossières, Bolière)	Troc party (vêtements enfants et puériculture)
Association des commerçants d'Orléans	Fête du tri (collecte d'objets par les commerçants partenaires, revente sur 1 WE et don financier aux assos caritatives)
Associations caritatives: secours populaire, croix rouge,	Vestiaires solidaires
Atelier Chrysalides (E. Venon)	Promotion des changes lavables (couches bébés)
Atelier TAC	Fabrication de mobilier et de scénographie à partir de matériaux de réemploi
Ateliers de couture	Royal couture, ma pause couture, la bulle, atelier de Bérangère etc....
AOJOF : association orléanaise des jardins ouvriers et familiaux	Gestion de 450 parcelles de jardins familiaux. Animation de stands d'information, visites d'écoles et d'adultes dans les jardins.
Banque alimentaire du Loiret	Don alimentaire, légumerie, projet de transformation légumes/fruits
Better	Accompagnement de projets de compostage et de jardinage partagé, animation
Boutiques éphémères du réemploi	Ressource AAA, Emmaüs
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Ecodéfis des artisans et commerçants, charte et réseau des répar'acteurs
Chapitre 2	Collecte, boutique et ateliers culturels autour du livre d'occasion, gestion de bibliothèques en établissement
Coalition VRAC région Centre	Mise en réseau des acteurs de la vente en VRAC
Collectif Zéro déchet orléans	Promotion du mode de vie zéro-déchet: ateliers pratiques, conférences, page facebook (2506 abonnés), groupe facebook "don et troc" 1400 membres
Commerçants adhérents à To Good To Go France	Offres to good to go
commerçants adhérents au réseau VRAC	Mademoiselle Vrac, la Mesure, Eco-bocal, Day by Day etc....
Conseil Départemental du Loiret	Actions anti-gaspi dans les collèges
Conseil Régional du Centre	actions anti-gaspi dans les lycées, achats durables, prospective Région Zéro-déchet, PRPGD, aides à l'économie circulaire
Eco-bocal	Magasin vrac et frigo solidaire géré par le commerçant
Emmaus	Collecte et réemploi tous objets (Ormes, Orléans La Source)
Emmaus 45, Ressourcerie, Lieu Multiple	Boutique en ligne Label Emmaüs
Emmaus, Ressource AAA, Once again, Loup Ange etc...	Friperies "grand public"
Emmaus, Ressource AAA, Respire etc...	Dons solidaires de mobilier et équipement réemploi aux familles en difficulté dirigées par travailleurs sociaux
Envie 45	Réemploi, réparation DEEE, boutique en ligne, réemploi informatique
Esad, lycée Charles Peguy	Formation design réemploi, travaux étudiants en lien avec le réemploi

Ethicompost	Sensibilisation, formation et accompagnement au compostage de proximité (en établissement, partagé et domestique)
Groupe local disco soupe	Mise à disposition de matériel et de la méthode pour animer des disco-soupes
Groupe local Zero Waste (139 abonnés)	Groupe local Zero Waste (139 abonnés) en lien avec ZW national: sensibilisation dans les quartiers, action vers les commerçants, participation à la coalition régionale VRAC
Groupement réemploi	Réemploi en déchetterie (Ressource AAA, Emmaus, Envie, 1 Terre Actions, Aabraysie Développement, Respire)
Hopital Daumezon	Espace de don d'objets pour les agents, participation régulière à la SERD, jardin pédagogique
Institut des Territoires Circulaires	Animation régionale sur la réduction des déchets
Je nettoie ma loire, Orléans, Loiret	Clean walks et groupe facebook (3748 abonnés)
La prêteuse abraysienne	Bricothèque
La Racinerie (exploitation agricole St Cyr)	Conserverie pour réduire les pertes de production
L'appartement pédagogique de l'Argonne	Ateliers de fabrication de produits d'entretien naturels
L'Arcanderie	Bricolage participatif
Le Bibliovore	Boutique de livres d'occasion
Le Lieu Multiple	Collecte en déchetterie et atelier bois palette
le Tremplin	Réseau de bornes de collecte textile, magasin et boutique en ligne (Des habits et moi), défis textile
les compagnons batisseurs	Ateliers de fabrication de produits d'entretien naturels, rénovation de logements avec du réemploi
Les Cycloposteurs	Collecte à vélo de biodéchets et compostage de proximité (Groues), test PAV biodéchet avec abonnement
les Mouvements Zéro (J.Davasse)	Promotion du zéro-déchet: ateliers pratiques, conférences, page facebook
Loiret Nature Environnement	Défi famille zéro déchet (3 éditions) + programme zéro pesticide, animations grand public autour du jardinage naturel, WE Bienvenue ds mon jardin au naturel, boîte à dons
NEKOE	Accompagnement sur l'économie de la fonctionnalité + approche centrée usagers
NORIP	Recyclerie informatique
Oazis	Animations déchet/climat dans la rue: kiosque Oazis, concours de mode recup sur instagram "One, Two, Frip!"
Olivet en transition	Promotion du jardinage naturel, des poules, de l'éco-consommation
Orléans Zéro Plastique	Clean walks et groupe facebook (2132 abonnés)
Pôle ESS	Lieu d'accueil pour de nombreux ateliers réduction déchets
Poulet braisé	Frigo solidaire géré par le commerçant
Rempil'it	Consigne pour réemploi du verre (boîtes)
Repair-café (soutien Aabraysie développement)	Repair-café (tous objets)
Réseau régional du réemploi (RAR)	Fédère les acteurs régionaux du réemploi
Ressource AAA	Ressorcerie (collecte et vente ts objets réemploi, animations variées, ateliers mobiles, projet Precious Plastic)
Restos du cœur	Don alimentaire

Tableau récapitulatif des gisements d'évitement

FA	nature déchet	gisement	action	indicateur principal 2020 servant de base au calcul	source	hypothèse de déploiement ou participation (base 290 000 habitants)	impact (kg/hab)
1	restes alimentaires	DMr	anti-gaspi alimentaire	40 kg de gaspillage alimentaire/pers	carac 2020 (dmr, multi, base 290 kg /an)	36000 familles sensibilisées dans le cadre de l'action biodéchets réduisent de 50% leur gaspillage alimentaire: 36000 familles x 2,3 hab x 20 kg / 290000 habitants	5,7
	restes alimentaires	DMr	anti-gaspi alimentaire	40 kg de gaspillage alimentaire/pers	carac 2020 (dmr, multi, base 290 kg /an)	28500 familles (950 sites compostage partagé * 30 familles) sensibilisées dans le cadre de l'action biodéchets réduisent de 50% leur gaspillage alimentaire: 28500 familles x 2,3 hab x 8 kg / 290000 habitants	4,5
	restes alimentaires	DMr	anti-gaspi alimentaire	40 kg de gaspillage alimentaire/pers	carac 2020 (dmr, multi, base 290 kg /an)	50 000 foyers impliqués dans le tri à la source via apport volontaire réduisent de 20% leur gaspillage alimentaire = 50000 * 2,3 * 8 kg /290000	3
	déchets compostables	DMr	compostage individuel	53 kg de déchets compostables/pers	carac 2020 (dmr, multi, base 290 kg /an)	36000 nouvelles familles compostent leurs déchets dans le cadre de l'action biodéchets: 36000 familles x 2,3 hab x 53 kg / 290000	15
	déchets compostables	DMr	compostage partagé	53 kg de déchets compostables/pers	carac 2020 (dmr, multi, base 290 kg /an)	installation de 950 nouveaux sites de compostage partagé à 30 familles/site: 950 sites x 30 familles x 2,3 pers/famille x 53 kg/pers divisé par 290000 familles	12
1	biodéchets	déchets assimilés	accompagnement au compostage en établissement et à la réduction des déchets alimentaires (restaurations communales)	estimation 500 tonnes biodéchets produits par les cantines/an (42910 litres en place * 2collectes/semaine = 85820 L/s /1000= 85,82 m3, estimation 0,20T.m3 densité biodéchets = 17 t x 38 semaines d'activité =652 tonnes de biodéchets	estimation DGD	accompagnement des 22 communes: réduction de 50% des biodéchets des écoles = 325 tonnes/290000	1
1	déchets végétaux	services spéciaux en PAP	limitation du service de collecte de végétaux à domicile pour valoriser la gestion à la parcelle	1,5 kg/pers/an de végétaux collectés en PAP = 432 tonnes en 2020		réduction de 50% des végétaux collectés en PAP/290000	0,75
	biodéchets	Dies et Végétri	réduction des apports de végétaux et promotion de la gestion domestique des déchets végétaux	sur les 55 kg/pers/an de végétaux déposés en végétri, 60% sont des tontes et des feuilles= 33 kg/pers/an		réduction des apports de végétaux de 50% sur les végétris = 16,5 kg/pers/an	16,5
	réemploi	services spéciaux en PAP	limitation du service de collecte des encombrants pour valoriser le réemploi des objets et des matières	5,7 kg/pers/an d'encombrants collectés en PAP		réduction de 80% des encombrants collectés en PAP	4,5
	déchetterie	Dies et Végétri	gestion d'accès en déchetterie	5% des apports en déchetterie sont des apports d'usagers extérieurs au territoire, 200 kg/an en die => 10 kg	RA	100% des apports d'usagers extérieur sont déduits grâce à la gestion d'accès 10 kg	10
1	OMA	déchets assimilés	exemplarité de la collectivité : école de la transition et actions ciblées: réduction des consommations de papier, suppression jetable et de l'usage unique	3500 agents au sein d'OMET/VJO (7000 agents communaux, métropolitains), chaque agent produit 120 kg/ an de déchets au bureau	zero waste France	réduction de 50 % des déchets produits au bureau : 3500 x 60 kg/ 290000	0,7
1	déchets assimilés	déchets assimilés	actions dirigées vers les pros (RS et incitations techniques: évolution des règlements collecte et déchetterie/végétri, gestion d'accès)	sur les 506 kg /hab de DMA, 15% sont des déchets assimilés = 76 kg/pers/an	estimations nationales	réduction de 20% des assimilés	15
1	déchets ménagers	DMR + multi = OMA	réduction des OMA grâce à l'école des consommateurs = public adulte (visite utom ou comptoir réemploi + escape game + atelier thématique eau du robinet, réduction des emballages, réduction des textiles sanitaires)	290 kg/pers/an d'OMA (dmr, multi, verre, textiles). Un foyer témoin formé peut facilement réduire 25% (72,5 kg) sa production d'OMA en adoptant 3 gestes de réduction		10000 personnes formées x 72,5 / 290000	2,5
1	déchets ménagers		Amplifier les actions de sensibilisation en faveur de la jeunesse, des écoliers aux étudiants	chaque habitant de la métropole produit 506 kg de DMA/an		36000 nouveaux jeunes sensibilisés à la réduction des déchets deviennent prescripteurs de réduction dans leur famille à hauteur de 5% des DMA (réduction de 25 kg/famille dont le jeune est sensibilisé) = 36000 familles x 2,3 pers/famille x 25 kg/pers/an : 290000	7
1	papier	multi	stop-pub	sur 140605 boites à lettres accessibles en fev 2021, 31% des boites à lettres sont équipées d'un stop-pub (= 43801 boites à lettres), 5 kg d'INS/pers x 2,3 kg/foyer = 11,5 kg/foyer	mediapost et carac	dev stop-pub jusqu'à 50% foyers dotés (26 500 nouveaux foyers équipés x 11,5 kg/foyer/290000 habitants = kg)	1
1	réemploi	Dies et Végétri	caissons réemploi	122 T orientées vers le réemploi en 2020 (265 t en 2021)	RA	montée en puissance à 600t/an sur les espaces réemplois (4 sites avec caisson) / 290 000 habitants	2
	réemploi	Dies et Végétri	comptoir du réemploi: captation directes d'objets, promotion du réflexe réemploi, par l'offre d'ateliers et animations, réparation et valorisation du maillage territorial			600t visées /290000 habitants détournés sur site	2
6				chaque habitant de la métropole produit 506 kg de DMA/an		réduction de 20% des DMA (objectif: 100 kg!)	103,15

Composition de la CCES : commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA

COLLEGE Collectivités	Orléans Métropole	Président de la CCES : Mr Thierry COUSIN
	Mairie d'Olivet	Mr Denis CHAUMETTE
	Mairie d'Ingré	Mr Arnaud JEAN
	Mairie d'Orléans	Mr Romain ROY
	Mairie de La Chapelle Saint Mesmin	Mme Corinne GUNEAU
	Mairie de Fleury Les Aubrais	Mr Johann FOURMONT
	Mairie de Saint Jean de Braye	Mr Franck FRADIN
COLLEGE Institutions et acteurs économiques	Conseil Régional du Centre	Mr Romain MERCIER
	Conseil Départemental du Loiret	Mme Julie BEHRA
	Ademe Centre	Mme COLLIN-FEVRE
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Mme LIVINAL
	Chambre de Commerce et d'Industrie	Mr Jean-François DENIS
COLLEGE Acteurs locaux	Ressource AAA	Mr Guillaume Mercier
	Cycloposteurs	Mme Véronique GOREL
	la Prêteuse Abraysienne	Mme Adeline MORICONI
	Association Oazis	Mr Quentin MONROT
	Collectif Zero déchet Orléans	Mme Delphine BADIÉ
	Association Orléanaise des jardins ouvriers et familiaux	Mme Brigitte BARRIERE
animation - secrétariat rencontre	Mr Thibaut PAIN	
	Mme Hélène PEROCESCHI	
	Mr Jérôme SAUVAGE	

Glossaire

Biodéchets : « Déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ». A compter de 2024, les collectivités sont tenues de proposer à leurs administrés une solution de tri à la source des biodéchets, pour que ces déchets soient valorisés. Plusieurs possibilités s'offrent aux collectivités : la collecte séparée (en porte à porte ou en apport volontaire) ou la gestion de proximité (compostage domestique individuel, compostage partagé, broyage et paillage de déchets verts...).

Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) : Commission créée pour élaborer le PLPDMA, elle constituée d'élus d'acteurs institutionnels, économiques et associatifs.

Compostage : Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

Compost : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

Déchet : Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ». Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées...) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager : Déchet provenant de l'activité des particuliers à leur domicile.

Ne sont pas des déchets ménagers:

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile.

Déchet ménager résiduel (DMR) : Ces déchets constituent la fraction restante après extraction des autres fractions valorisables (compost et recyclage).

Déchets assimilés : Ce sont les déchets issus des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires...) et utilisant les mêmes circuits d'élimination que les déchets ménagers non dangereux.

La loi prévoit leur prise en charge par les services communaux ou communautaires (article 12 de la loi d 15 juillet 1975) à condition qu'ils n'entraînent pas, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, de sujétions techniques particulières et de risque pour les personnes et l'environnement.

C'est aux communes de fixer les limites du service d'enlèvement liées aux quantités produites. Ils doivent dans ce cas faire l'objet du paiement d'une redevance spéciale.

Direction de la Gestion des Déchets (DGD) : au sein d'Orléans Métropole, c'est la direction pilote de la politique de la prévention des déchets. Elle anime la démarche, met en œuvre certaines actions et mobilise les forces vives locales.

Economie circulaire : L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production de déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».

Ordures ménagères et assimilées (OMA) : Déchets ménagers et multimatériaux y compris le verre (hors déchetteries)

Porte à porte (PAP) : Service apporté par la collectivité au domicile de l'utilisateur

Point d'Apport Volontaire (PAV) : Conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets précis.

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : C'est le diagnostic de territoire et le plan d'actions de la collectivité pour réduire les déchets ménagers et assimilés dans les 6 prochaines années

Programme pluri-annuel d'investissement (PPI) : c'est la programmation des engagements financiers de la collectivité sur le temps du mandat pour mener à bien les projets validés par l'exécutif.

Réemploi : Le réemploi rassemble les services qui permettent à des objets ou matériaux de servir de nouveau, pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus

Responsabilité élargie des producteurs (REP) : Dans le cadre de ce principe, les producteurs responsables de la mise sur le marché de certains produits sont responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie. Il s'agit d'une application du principe pollueur-payeur.

Ressourcerie / recyclerie : Une ressourcerie est une structure qui gère la récupération, la valorisation et la revente d'objets de seconde main. Elle a également un rôle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Schéma de cohérence territorial (SCOT) : c'est un document de planification majeur pour le territoire, il définit les grands projets et les orientations pour le territoire sur 20 ans.

Service public d'élimination des déchets (SPED) : c'est le service assuré par la Direction de la gestion des déchets : réduire, collecter, traiter les déchets générés par les ménages.

Végé'tri : Plateforme dédiée à la dépose des végétaux et des souches. Elle remplace la déchetterie traditionnelle. Elle a vocation à devenir un lieu de promotion de la gestion de proximité des végétaux (paillage, broyage, compostage etc...).